



# Soyons Sage pour que l'eau vive



## Rapport d'activité de la CLE 2020



Validé par la CLE du 17 septembre 2021

## Sommaire

1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau.....	3
1.1 Réunion de la Commission Locale de l'Eau.....	3
1.2 Réunion du Bureau de la CLE.....	4
2 Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE.....	5
2.1 Nouvelle programmation : rappels des étapes antérieures.....	5
2.2 Poursuite de la démarche en 2020.....	9
2.3 Autres contrats de mises en œuvre du SAGE.....	10
3 Actions de mise en œuvre du SAGE.....	11
3.1 Amélioration de la qualité de l'eau.....	12
3.2 Gestion quantitative de la ressource en eau.....	21
3.3 Réduction du risque d'inondation.....	23
3.4 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.....	24
3.5 Les diagnostics environnementaux communaux.....	37
3.6 La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.....	38
3.7 Autres actions de conseil et accompagnement des EPCI et des communes.....	40
3.8 Le tableau de bord du SAGE.....	41
4 La communication sur le SAGE.....	41
4.1 Le site internet <a href="http://www.sevre-nantaise.com">www.sevre-nantaise.com</a> .....	41
4.2 Vidéos d'information.....	42
4.3 Répercussions dans la presse.....	43
5 Le suivi des projets et des actions en cours.....	45
6 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.....	45
6.1 Bilan 2020.....	45
6.2 Méthode pour analyse des dossiers loi sur l'eau.....	45
6.3 Avis rendu par la CLE en 2020.....	46

# 1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son Bureau

## 1.1 Réunion de la Commission Locale de l'Eau

Au cours de l'année 2020, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie :

- **Le 16 janvier 2020, à La Tessoualle (49)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du projet de compte rendu de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 12 décembre 2019
2. Programme d'actions 2021-2026
3. Bilan 2019 du contrat de filière viticulture
4. Liste des ouvrages prioritaires dans le cadre du plan d'actions pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique
5. Bilan de la campagne de suivi des cyanobactéries 2019
6. Dossier d'autorisation environnementale concernant l'opération suivante : Projet de lotissement La Nobenne 2 (Saint-Hilaire-de-Loulay) - Commune de Montaigu-Vendée - **pour avis**
7. Questions diverses

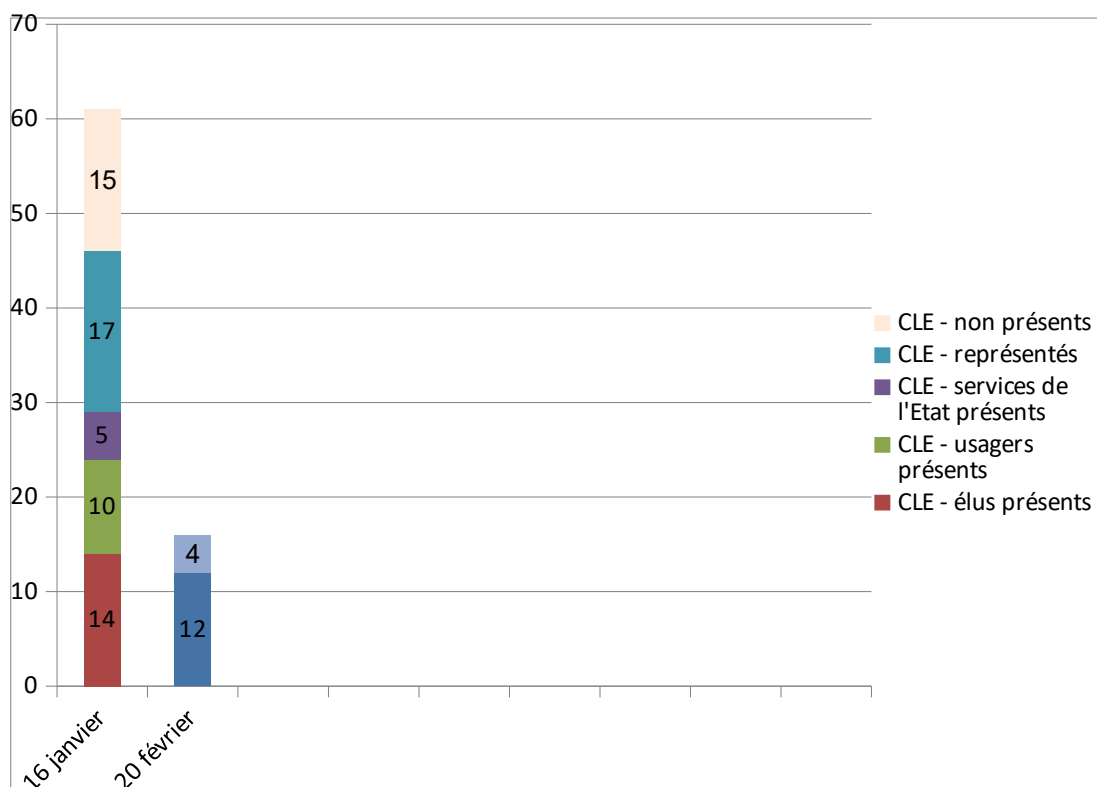
## 1.2 Réunion du Bureau de la CLE

Au cours de l'année 2020, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni :

- **Le 20 février 2020, à Clisson (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du projet de compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 14 novembre 2019
2. Validation du rapport d'activité de la CLE 2019
3. Contrat Régional du Bassin Versant (CRBV) 2020
4. Programme d'actions 2021-2026
5. Période de renouvellement de la CLE suite aux élections municipales de mars 2020
6. Information sur la révision du SDAGE
7. Questions diverses



**Fréquentation de la CLE et du Bureau de la CLE en 2020**

## 2 Programmation 2021-2026 et contrats de mise en œuvre du SAGE

La construction de la nouvelle programmation pour la mise en œuvre du SAGE pour la période 2021-2026 a constitué une part importante des travaux de la CLE en 2019.

En 2020, la programmation a été affinée et fait l'objet d'échanges avec les partenaires financiers afin de constituer un premier contrat de mise en œuvre pour la période 2021-2023.

### 2.1 Nouvelle programmation : rappels des étapes antérieures

L'élaboration du futur programme d'actions s'est appuyée sur :

- un bilan des contrats territoriaux 2015-2019,
- l'identification de territoires d'actions prioritaires,
- la définition d'une stratégie d'intervention,
- les diagnostics terrains permettant de préciser les actions à mener,
- des échanges avec les acteurs du territoire.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre nantaise, élargie à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des contrats, des partenaires techniques, et des EPCI du bassin, assure le rôle de comité de pilotage de cette étude.

**La méthode d'élaboration a été validée par la Commission Locale de l'Eau du 11 avril 2019.**

#### 2.1.1 Bilan de la précédente programmation

Un bilan des quatre Contrats Territoriaux et du Contrat « transversal » Sèvre nantaise a été réalisé et présenté en CLE.

**La CLE a validé ces contrats lors de sa réunion du 5 juillet 2019.**

#### 2.1.2 Identification des territoires prioritaires

Afin de déterminer les territoires sur lesquels il serait le plus pertinent d'intervenir pour la nouvelle programmation, en lien avec les objectifs du SAGE et les préconisations de l'AELB, une analyse du territoire a été réalisée par l'EPTB et s'est appuyée sur les principes suivants :

Postulats de l'analyse :

- ciblage des masses d'eau pouvant atteindre le bon état à l'issue de la programmation (préconisation AELB),
- ciblage des territoires,
- déploiement d'un panel d'actions (éviter l'éparpillement des moyens).

À chaque étape de l'analyse, les masses d'eau présentant un écart trop important à l'état de référence (bon état) n'ont pas été retenues comme prioritaires pour la prochaine programmation.

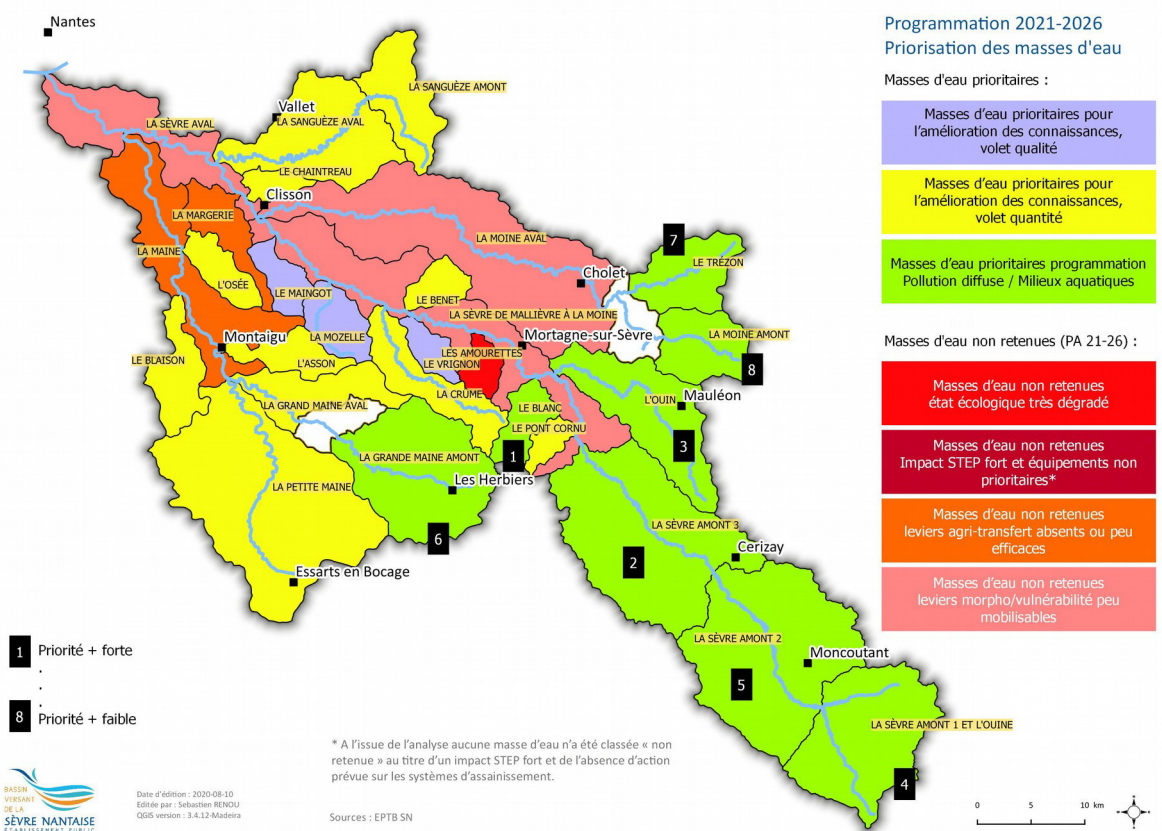
Étapes successives de l'analyse :

1. Analyse de la disponibilité des données de qualité de l'eau et des indicateurs biologiques
  - Les masses d'eau dépourvues d'indicateurs seront ciblées comme prioritaires pour l'amélioration des connaissances dans la prochaine programmation
2. Évaluation de l'état écologique de la masse d'eau (analyse AELB, compléments EPTB)

3. Analyse fine des indicateurs biologiques (indicateurs prépondérants pour atteindre le bon état)
4. Analyse des problématiques liées à la quantité d'eau (intensité des étiages)
  - Les masses d'eau présentant des étiages très marqués seront fléchées comme prioritaires pour une étude « analyse quantitative de la ressource en eau » lors de la prochaine programmation
5. Analyse des problématiques de qualité physico-chimique
6. Analyse des pressions liées aux systèmes d'épuration communaux et industriels
7. Analyse de l'occupation du sol et du risque de transfert de pollution depuis les versants
8. Analyse de l'hydromorphologie et des têtes de bassin versant

L'application de ces étapes d'analyse a permis de cibler des masses d'eau prioritaires et d'identifier dans le même temps les leviers d'action à activer dans la future programmation.

A l'issue de l'analyse, les territoires prioritaires retenus sont les suivants (masses d'eau en vert) :



La CLE a validé, lors de sa réunion du 5 juillet 2019, les territoires prioritaires pour la future programmation 2021-2026.

### 2.1.3 Stratégie d'actions

La stratégie qui découle de ce bilan et de l'analyse des territoires prioritaires a été validée lors de la CLE du 10 octobre 2019.

Elle s'appuie sur trois principes :

- **Une priorisation géographique forte sur les masses d'eau présentant les meilleures potentialités d'amélioration de leur état écologique durant la période 2021-2026**
- **Le déploiement simultané, sur les territoires prioritaires, d'actions portant sur les milieux aquatiques, les pollutions diffuses et l'assainissement**
- **Sur l'ensemble du territoire, le déploiement d'actions sur des thématiques transversales** (changements climatiques, risques inondations, sensibilisation...) **ou permettant d'acquérir des connaissances nécessaires pour un futur programme d'actions** (suivi qualité des eaux, études volumes prélevables)

Sur les masses d'eau prioritaires, les trois principaux leviers d'actions suivants seront mobilisés :

- **Restauration des milieux aquatiques**
  - renaturation des cours d'eau de têtes de bassin, réduction de l'impact des plans d'eau, reconquête de la continuité sur les cours d'eau principaux
- **Réduction des pollutions d'origine agricole**, par un accompagnement des agriculteurs sur :
  - des actions transversales: développement de filières plus favorables à la qualité et à la quantité d'eau, dynamique de territoire, échanges d'expérience
  - l'évolution des pratiques et changements de systèmes (autonomie des exploitations, soutien au développement de l'agriculture biologique, développement des systèmes économes en intrants, ...)
  - la réalisation d'aménagements : fonctionnalité du bocage, zones tampons, ... afin de redonner un pouvoir auto-épurateur au bassin versant
  - le tout en recherchant une complémentarité forte avec les actions menées sur les cours d'eau,
- **Réduction des pollutions non agricoles / amélioration des systèmes d'assainissement**
  - amélioration des systèmes d'assainissement (notamment les équipements priorités par l'AELB et les CD),
  - analyse des activités artisanales et industrielles présentes, charte « paysagistes-zéro pesticides ».

En complément, des études et des actions d'animation et de sensibilisation seront menées à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise :

- **Mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du bassin versant** en lien avec les usages, étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat), plus particulièrement sur les masses fortement sensibles aux étiages ;
- **Analyser globalement l'impact des plans d'eau pour agir plus efficacement**, notamment sur les masses d'eau prioritaires ;
- **Prioriser les actions de restauration de la continuité écologique**. Les cours d'eau en liste 2, les territoires prioritaires des PAOT et les axes priorités par l'État seront traités en premier lieu dans le programme. Les actions de restauration de la continuité participant à l'atteinte du bon état des eaux sur les masses d'eau prioritaires seront programmées ;

- **Optimiser les actions globales d'entretien ;**
- **Renforcer la prise en compte des enjeux « eau » dans les autres stratégies locales d'aménagement et de développement du territoire** tels les PLUi, les PCAET ou les PAT ;
- **Poursuivre les actions de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation**, en s'appuyant sur le PAPI ;
- **Informier, sensibiliser et faciliter les échanges d'expériences ;**
- **Analyser les évolutions de la qualité de l'eau et des milieux** sur le bassin et acquérir des connaissances sur certaines masses d'eau.

La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole seront mises en œuvre sur l'ensemble du bassin du Longeron, afin de prendre en compte l'enjeu de préservation de la prise d'eau potable.

Sur les bassins de Ribou et de La Bultière, eux aussi identifiés comme captages prioritaires, les actions liées aux pollutions diffuses seront coordonnées par l'Agglomération du Choletais pour Ribou et Vendée-eau pour La Bultière.

#### 2.1.4 Constitution du programme d'actions

##### **Volet « milieux aquatiques »**

Les cours d'eau des territoires prioritaires ont été parcourus et diagnostiqués en employant la méthode d'évaluation des cours d'eau de têtes de bassin versant et, pour les portions les plus en aval, la méthode REH (Réseau d'Évaluation des Habitats), en octobre et novembre 2019.

L'ensemble du réseau hydrographique du bassin du Blanc et du bassin de l'Ouin a été prospecté. Le secteur des ruisseaux à potentiel salmonicole a été diagnostiqué dans le cadre de l'étude menée par l'EPTB en 2019. Pour les bassins de la Sèvre amont et de la Grande Maine, un choix de cours d'eau a été fait, en rapport avec leur potentiel écart plus faible à l'objectif de bon état. Les bassins du Trézon et de la Moine amont ont fait l'objet d'une analyse REH par l'EPTB en interne.

Les actions proposées se concentrent sur les secteurs altérés. Des travaux de restauration de cours d'eau et de reméandrage y sont envisagés. La problématique de la gestion des plans d'eau sur cours d'eau est un élément important à prendre en compte pour l'atteinte des objectifs.

##### **Volet « pollutions diffuses agricoles »**

Ce volet du programme a été construit avec l'appui de l'ensemble des partenaires agricoles. Il reprend les éléments de la stratégie, en déclinant un programme autour de diagnostics projets d'exploitations, d'animations collectives et d'accompagnements individuels sur l'ensemble du bassin du Longeron. Sur les bassins du Blanc et de l'Ouin, la densité d'actions est plus importante et des travaux de limitation des transferts (zones tampons, plantations de haies) sont proposés.

**La CLE du 16 janvier 2020 a examiné et validé ce projet de programmation.**



## 2.2 Poursuite de la démarche en 2020

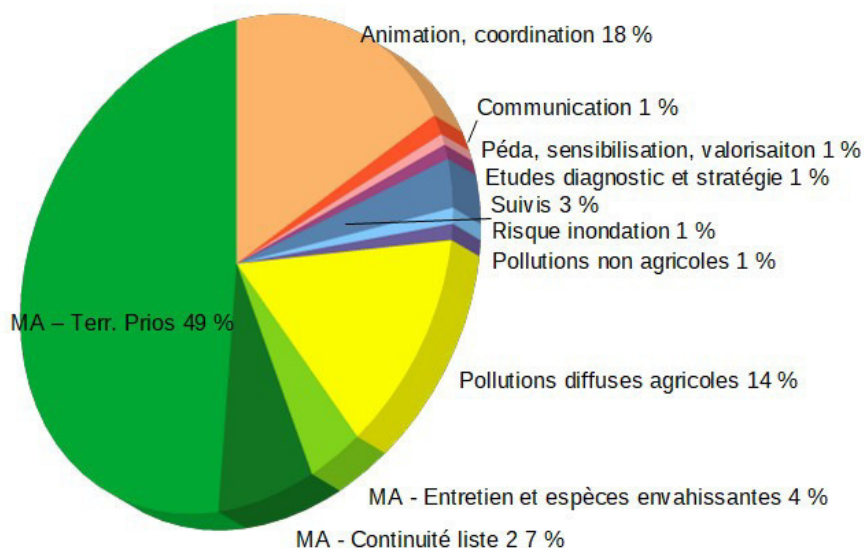
### 2.2.1 Contrat Territorial Eau 2021-2023

Les trois premières années du programme d'actions font l'objet d'un contrat unique « Contrat Territorial Eau », multi-financeurs regroupant l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine ainsi que les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. L'État est également signataire du contrat, ainsi que l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Le CT Eau a fait l'objet de nombreux échanges courant 2020. L'ensemble des signataires ont validé le contrat, au cours de la période fin 2020 - mi 2021. Le contrat fera l'objet d'une signature officielle fin 2021.

#### Chiffres-clés du contrat :

- 31 signataires (financeurs, maîtres d'ouvrage, Président de la CLE et représentant de l'État)
- **Coût total prévisionnel pour la période 2021-2023 : 18,8 M€**
  - principaux financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne (39,5 % de subventions), Région Pays-de-la-Loire (8,7 %), Région Nouvelle Aquitaine (5,1 %), Département de la Vendée (3,6 %), EPTB SN, CD49, CD44
  - maîtres d'ouvrage : EPTB Sèvre Nantaise, Agglomération du Choletais, CD44, CD49 EPCI Mortagne et Pouzauges, Fédérations de pêche 44 et 85, 16 structures agricoles... Part totale de l'autofinancement 29,7 %.
  - coûts par type d'actions :



### 2.2.2 Autorisations réglementaires : Dossiers de Déclaration d'Intérêt Général

La réalisation de travaux sur cours d'eau, sur des parcelles le plus souvent privées, requiert une Déclaration d'Intérêt Général délivrée par les services de l'État (arrêté préfectoral) sur la base d'un dossier détaillant la nature et la localisation des travaux prévus.

Après la constitution d'une première version du dossier réglementaire au premier semestre 2020, les services de l'État ont souhaité basculer le dossier en procédure simplifiée « Warsmann ». Les documents ont donc été déclinés pour chaque département et déposés officiellement fin 2020.

Ces dossiers ont été examinés par les services départementaux (DDT et OFB) et ont fait l'objet d'échanges et d'éventuels compléments au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les arrêtés des DIG ont été officiellement pris par les Préfets des départements de Loire-Atlantique, Deux-Sèvres et Vendée en juin 2021 ; l'arrêté préfectoral concernant le département du Maine-et-Loire est attendu pour l'automne 2021.

## 2.3 Autres contrats de mises en œuvre du SAGE

### 2.3.1 Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Sèvre nantaise

La Région des Pays de la Loire a adopté un dispositif de financement appelé « Contrat Régional de Bassin Versant » (CRBV), centré en priorité sur la gestion intégrée de la ressource en eau. Ce contrat est un outil de mise en œuvre des SAGE approuvés. Il a pour but de soutenir des actions répondant aux enjeux d'un SAGE, ayant un maximum d'efficacité en terme d'amélioration de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques et participant ainsi à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau tel que défini dans la Directive cadre sur l'eau.

A l'issue du CRBV 2015-2019, et pour l'année 2020, année de transition entre les programmations 2015-2019 et 2021-2026, un CRBV a été constitué pour un montant global de 895 k€ d'actions et 327 k€ de subventions de la Région.

### 2.3.2 Autres outils de contractualisation

- **Contrat Territorial du Vignoble nantais**

Le Contrat Territorial du Vignoble nantais est porté par la Chambre d'agriculture et couvre un territoire dépassant les limites du bassin de la Sèvre nantaise car il implique une grande partie du Vignoble nantais située en dehors du bassin versant. Il concerne ainsi 3 bassins : Sèvre nantaise, Lac de Grand Lieu-Boulogne-Ognon-Logne, Estuaire de la Loire. Il porte sur les années 2017 à 2021 et est cofinancé par la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les partenaires techniques identifiés sont des prescripteurs viticoles. Les structures de bassin versant sont associées à la démarche à travers leur représentation au sein du comité de pilotage assurant la coordination et l'évaluation du contrat.

- **Contrat Territorial du bassin de la Bultière**

Le bassin de la Bultière bénéficie d'un programme d'actions porté par Vendée-eau dans le cadre d'un contrat territorial. Celui-ci regroupe des actions visant à réduire les taux de nitrates, phosphores et pesticides dans le barrage de la Bultière, mises en œuvre sur la période 2016-2020.

- **Contrat Territorial Ribou-Verdon**

En 2016, l'Agglomération du Choletais (AdC) a élaboré un programme d'actions, dans le cadre d'un avenant à son Contrat Territorial acté avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, pour la reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou.

Les mesures envisagées visent à une modification durable des pratiques agricoles et des systèmes de production ainsi qu'une réduction des rejets de flux polluants des systèmes d'assainissement collectif. Un des volets concerne la limitation des transferts par le biais d'actions d'aménagement de l'occupation du sol.

L'année 2020 a constitué une année de transition dans les politiques de reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou. En effet, l'arrêté définissant le programme d'actions visant à restaurer la qualité de la ressource en eau du captage de Ribou à Cholet a pris fin le 31/12/2020. Les services de l'État ont alors entamé la rédaction du prochain arrêté. Des mesures agricoles, jusqu'à présent engagées sur la base du volontariat, pourraient être rendues obligatoires, et de nouvelles incitations et démarches volontaires pourront être préconisées.

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) a approuvé le Plan d'Actions Ribou 2021-2026 pour un montant total de 6 651 000 euros. Le PA se décline en 16 actions.

Le COTECH, puis le COPIL du plan d'actions, ont validé les cartes des zones stratégiques de la Moine et du Trézouan (inventaires et préconisations issues des diagnostics). L'AdC et ses partenaires disposent ainsi d'un diagnostic complet du territoire, et envisagent une nouvelle phase de suivi des pratiques agricoles et des travaux (haies, cours d'eau, ...).

Quelques actions d'animation agricole ont également été réalisées en 2020, mais dans une proportion moindre que les précédentes années en raison de la pandémie COVID 19 : 20 suivis MAEC, 3 DGE, réunions filières bio, formations paysagistes, etc.

- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations**

Le PAPI Sèvre nantaise est porté par l'EPTB de la Sèvre nantaise. Les dispositions du SAGE en lien avec la prévention des inondations reprennent les axes d'actions du PAPI. Celui-ci court sur la période 2013 à mars 2021. Il permet le financement d'actions par l'État.

### 3 Actions de mise en œuvre du SAGE

L'EPTB Sèvre nantaise est la structure porteuse de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du SAGE. Il n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE. Il assure un rôle de coordination et de mise à disposition d'outils pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE par les acteurs du territoire.

Pour une meilleure compréhension et lisibilité, les actions de mise en œuvre sont présentées selon les six enjeux du SAGE :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle,
- la réduction du risque inondation,
- l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques,
- la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- l'organisation et la mise en œuvre.

## 3.1 Amélioration de la qualité de l'eau

### 3.1.1 Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau

- **Suivi complémentaire de la qualité de l'eau :**

Différents intervenants réalisent des suivis de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin de la Sèvre Nantaise, en particulier l'AELB et les Conseils départementaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'EPTB réalise des suivis complémentaires visant à maintenir une fréquence de 12 séries d'analyses par an pour la physico-chimie et de 7 par an pour les pesticides sur les 10 points nodaux identifiés et de mesurer l'impact des actions menées dans le cadre du SAGE.

En 2020, 38 stations ont été suivies sur le bassin de la Sèvre Nantaise, dont 12 faisant l'objet de suivis complémentaires de la part de l'EPTB SN.

- **Suivi des indicateurs biologiques :**

Dans le cadre des suivis avant et après travaux sur cours d'eau et, dans la perspective de collecter des informations sur l'état initial de certaines masses d'eau, en 2020, 9 stations de mesures ont fait l'objet de suivis de la part de l'EPTB (indice poisson rivière – IPR et indice invertébrés multi-métriques – I2M2).

### 3.1.2 Suivi des cyanobactéries

L'EPTB Sèvre Nantaise, en parallèle d'actions de communication, a porté un suivi environnemental et sanitaire des cyanobactéries sur la période estivale 2020 et animé un réseau d'observateurs visuels dans la continuité des actions réalisées en 2019.

- **Outils d'information et de sensibilisation :**

L'EPTB Sèvre nantaise a assuré une mise à jour du flyer et du document Questions/Réponses créés en 2019 afin d'y intégrer des préconisations sanitaires relatives à la pratique de la pêche. Ces éléments ont été validés par les Agences Régionales de Santé.

A noter que l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine a donné son accord en 2020 validant tous ces éléments et permettant ainsi de la mentionner comme référente et partenaire sur les outils de communication déployés.

La page internet spécifique à ce sujet sur le site [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com) a également fait l'objet de mise à jour pour intégrer les préconisations relatives à la pêche mais également pour présenter brièvement les résultats du suivi en rivières.

Pour rappel, les outils suivants sont mis à disposition et largement diffusés chaque printemps à l'ensemble des collectivités du bassin, représentants d'usagers, offices du tourisme, etc. :

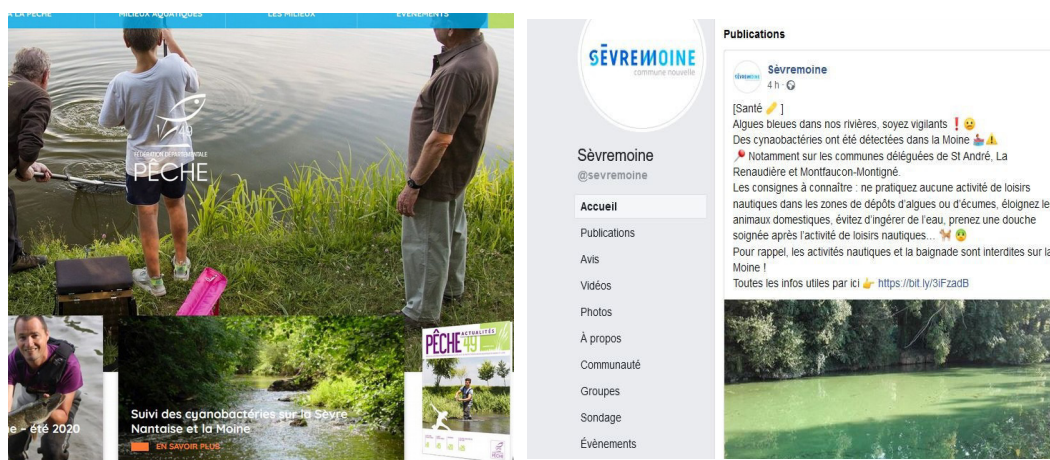
- un document Questions/Réponses,
- un flyer « grand public »,
- un modèle numérique d'affichage (Source : ARS),
- une proposition d'article de bulletin municipal.

La diffusion des documents en quelques chiffres (juin-novembre 2020) :

- 166 courriers ;
- 987 flyers distribués ;
- 538 vues du dossier sur internet ;
- 1137 vues de la page « suivi visuel » ;
- 734 vues de la page « suivi qualité ».

Quelques collectivités et fédérations de pêche ont relayé les documents et messages sur leurs sites internet, pages facebook et bulletins.

Deux articles de presse relatifs aux actions de l'EPTB et de son réseau sont également parus.



- **Réseau de suivi visuel :**

Les objectifs de ce réseau sont les suivants :

- transmettre quelques informations pour anticiper la communication et prévenir d'une potentielle prolifération sur d'autres secteurs,
- avoir chaque année une vision globale du phénomène sur le bassin.

L'EPTB a mis en place **un premier réseau** d'observateurs visuels sur le territoire, **un dispositif en test pour l'année 2019**. Un outil de renseignements d'indicateurs avec mise en ligne des informations en temps réel sur le site internet [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com).

**Le réseau établi en 2020 a intégré de nouveaux partenaires en associant les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques de Vendée, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.** Des pêcheurs bénévoles et un agent ont ainsi été formés et ont participé aux suivis visuels de l'été 2020.

Ceci a permis de couvrir une partie du bassin des Maines et de densifier le suivi sur l'axe Moine.

Quelques visuels 2020 :



*Moine à La Séguinière*



*Moine à Montfaucon-Montigné*



*Sèvre Nantaise à Clisson*



*Lac de Ribou à la base nautique*

- **Mesures *in situ* :**

L'EPTB a réalisé un suivi à la fois sanitaire et environnemental sur la Moine et l'aval Sèvre ayant pour objectif :

- d'avoir des mesures permettant de définir les espèces présentes sur la Sèvre en aval de Clisson et sur la Moine,
- d'avoir des mesures de dénombrement pour définir l'ampleur des blooms,
- d'alerter/informer sur la présence de toxines,
- d'avoir des informations transmissibles aux collectivités et gestionnaires d'activités nautiques (risque sanitaire).

Le suivi dans la limite des fréquences de mesures réalisables a montré une année 2020 peu impactée d'un point de vue sanitaire :

- deux échantillons ont montré la présence de microcystines ;
- 1 échantillon a dépassé le seuil de 100 000 cell/mL ;
- le niveau 2 a été atteint à 7 reprises sans nécessité d'arrêt des activités nautiques : ces niveaux 2 étaient liés par contre au dépassement du seuil de 20000 cell toxinogènes par mL.

**Les résultats et conclusions de ce suivi concernant l'amélioration des connaissances des blooms sur le bassin sont les suivants (base de l'analyse faite par le laboratoire Bi-Eau) :**

=> La Moine exporte vers la Sèvre nantaise des cyanobactéries durant l'été, en quantités importantes ;

=> Une succession des genres *Woronichinia* → *Microcystis* a été à nouveau observée en 2020 ;

=> Ces genres sont éminemment lacustres et supportent mal la turbulence des cours d'eau, d'où leur dégradation progressive en milieu courant ;

=> L'écologie des populations pointe donc les systèmes lacustres en amont de Cholet, que sont les barrages de Ribou et du Verdon ;

=> Les populations observées en 2019-2020 ne semblent pas très virulentes, car malgré leur dégradation en aval (ce qui entraîne une lyse cellulaire et la dispersion des métabolites intracellulaires), peu d'impact en microcystines.

En fin d'année 2020, l'EPTB Sèvre Nantaise a commencé à prendre des contacts avec divers experts sur cette thématique. Les premiers échanges sur le contexte du territoire ont fait l'objet des conclusions suivantes :

- le transfert de cyanobactéries depuis les lacs en amont de la Moine pourrait en effet être d'autant plus impactant que la gestion du barrage se fait en partie par surverse (*Microcystis* par exemple ayant tendance à s'accumuler en surface) ;
- la détermination de l'état physiologique des cellules et de leur capacité localement (seuils successifs) à se (re)développer en Moine et Sèvre nécessiterait d'être mieux étudiée/analysée ;
- l'analyse des données d'hydrologie dans le temps serait intéressante pour mieux appréhender les conditions récentes de ces blooms.

### 3.1.3 Mise en œuvre du plan d'actions « pesticides »

**La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides est un enjeu important** sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été défini par la CLE. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.

#### • Charte de l'éco'jardinier de la Sèvre nantaise :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, seuls les produits aujourd'hui en libre service pourront être utilisés (et détenus !) par les particuliers : il s'agit de produits utilisables en agriculture biologique, de produits à faible risque et de produits de bio-contrôle autorisés pour l'usage jardinier amateur.

Aucune commune supplémentaire n'a demandé à porter la charte en 2020 et la situation sanitaire liée à la COVID-19 a empêché la programmation et le déroulement d'animations.

Au total, on comptabilise, fin 2020, 368 signataires de cette charte sur le bassin versant.

De par la réglementation en vigueur, cet outil est aujourd'hui obsolète. Cependant certains documents comme la notice apportant des conseils aux particuliers ou encore l'autocollant peuvent être des outils de sensibilisation. Il est donc proposé de distribuer l'ensemble du stock de ces documents sur l'ensemble des collectivités du territoire pour 2021 sans conditions de signature de la charte.

Sur l'enjeu de la qualité de l'eau en pesticides non agricoles, le Contrat Territorial Eau 2021-2023 intègre une action d'accompagnement des paysagistes afin notamment de réduire leurs usages de pesticides sur les domaines privés.



### 3.1.4 Programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur les bassins du Longeron, aval Sèvre, Moine-Sanguèze et des Maines

Ces bassins font l'objet d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions d'origine agricole dans le cadre de Contrats Territoriaux. L'animation de ces programmes est prise en charge par l'EPTB Sèvre nantaise. Les actions sont mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage des partenaires agricoles.

Cette partie du rapport d'activité présente l'ensemble des actions menées auprès du public agricole. Certaines sont de dimension individuelle et d'autres sont collectives. Au regard du contexte sanitaire particulier, il a été délicat de mettre en place les animations visant à accueillir un grand nombre de participants.

- **Diagnostic Individuel d'Exploitation (DIE) et diagnostic de conversion à l'AB**

Le **Diagnostic Individuel d'Exploitation (DIE)** ou les **Diagnostic-Projet Individuels (DPI)** sont réalisés dans des exploitations conventionnelles sur la base du volontariat. Ils permettent d'évaluer la situation initiale de l'exploitation d'un point de vue technique et économique. Le diagnostic et le projet d'exploitation qui en découle visent à identifier des pistes de travail autour de divers thèmes comme l'autonomie alimentaire, la gestion des effluents organiques et la réduction des produits phytosanitaires. Ces pistes peuvent ensuite être approfondies dans le cadre de l'accompagnement individuel.

En 2020, 15 diagnostics individuels ont été réalisés. Depuis le début des contrats territoriaux, environ 165 exploitations agricoles ont été accompagnées dans la réalisation de diagnostics.

Les **diagnostics de conversion à l'agriculture biologique** sont proposés aux exploitants ayant un projet de changement de système vers l'agriculture bio. Ils permettent *via* une première approche d'évaluer la situation de l'exploitation par rapport au cahier des charges de l'agriculture biologique. A la suite de ce diagnostic, une simulation technico-économique permet d'analyser l'impact de ce changement de système d'un point de vue technique et financier sur plusieurs années.

En 2020, 2 diagnostics de conversion et de simulation technico-économique ont été réalisés.

- **Accompagnement Individuel**

En 2020, 5 maîtres d'ouvrage ont réalisé de l'accompagnement individuel. 23 exploitations ont été concernées pour environ 30 jours d'accompagnement.

En parallèle, 15 exploitations en Deux-Sèvres ont bénéficié d'un accompagnement *via* les programmes Ecophyto et fermes 30 000 (hors Contrat Territorial du Longeron).

- **Animation, démonstration, conseils collectifs**

En 2020, diverses actions collectives ont été réalisées :

- Animations de groupes d'agriculteurs :
  - Accompagnement collectif des agriculteurs récemment passés en bio (échanges sur la mise à l'herbe, sur les adaptations au changement climatique, sur la qualité des fourrages...)
  - Accompagnement à la mise en place d'une dynamique collective au sein des agriculteurs bio
  - Un accompagnement collectif à l'évolution de système via l'outil « mission écophyto »
- 4 ateliers techniques, autour de l'autonomie fourragère, la gestion des effluents, les plantes bio-indicatrices, l'alimentation et le pâturage des ovins
- 2 démonstrations de matériels



- Une formation sur la compréhension du sol pour l'optimisation des pratiques agricoles
- Un atelier de retour sur une expérimentation de couverts végétaux post récolte céréales.
- Des réunions d'informations sur la bio pour les élus des territoires en cours d'élaboration des PAT (Projet Alimentaire Territorial) et une journée technique à l'attention des agriculteurs sur la conversion des systèmes polyculture-élevage.

### **3.1.5 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont un des outils de mise en œuvre du SAGE, et plus particulièrement, de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron.

En 2020, le territoire du Longeron a été ouvert à de nouvelles contractualisations uniquement en Région Pays de la Loire.

Au total, 7 exploitations se sont engagées dans des mesures système « élevage évolution » ou « élevage maintien ».

En parallèle, l'équipe de l'EPTB a accompagné les exploitants situés en Deux-Sèvres et engagés depuis 2015 dans le renouvellement de leur contrat.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges, en lien avec une mesure réglementaire, des temps de formation à la gestion de l'azote pour les exploitants engagés dans des mesures système ont également été organisés.

## Parcellaire engagé en MAEC

### PAEC Longeron Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine



- Engagements MAEC
- Contrats territoriaux
- BV Longeron (CT)
- Limites Administratives
- Régions « IGN BD TOPO »
  - AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
  - PAYS DE LA LOIRE
- Communes « IGN BD TOPO »
- Repères Villes
- Plan de situation
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
- Cours d'eau principaux

Sources complémentaires :

### 3.1.5 Actions spécifiques à la viticulture

Le Contrat Territorial du Vignoble nantais est porté par la Chambre d'agriculture. Elle a poursuivi en 2020 les actions d'animation sur le territoire du Vignoble nantais.

Sur le vignoble deux « soirée fluo » ont été organisées afin de montrer comment la **pulvérisation** peut être **hétérogène** sur la surface foliaire des vignes comme présenté ci-dessous :



Une journée sur la thématique du travail du sol a réuni 80 participants. Quinze machines (robots, matériels alternatifs et matériels de travail du sol) ont été présentées.

La sensibilisation s'appuie également sur un outil d'information et de sensibilisation : l'éco'eau des vignes. Dix numéros de la lettre l'éco'eau des vignes ont été édités depuis le début de la démarche. La lettre est diffusée auprès de 395 destinataires.

Des zones ateliers, constituées de groupes pilotes de viticulteurs engagés autour d'une même thématique, concernent le bassin de la Sèvre nantaise. Ces groupes développent, par l'échange et le test grandeur nature, des pratiques favorables à la qualité des eaux.

Les groupes pilotes ont poursuivi leurs actions d'échanges et de tests :

- **Mouzillon : 8 viticulteurs**
  - Thématiques :
    - Alternatives aux insecticides
    - Augmentation du biocontrôle dans les programmes
  - Actions engagées 2019-2020 :
    - Augmentation des surfaces confusées
    - Augmentation de l'utilisation de produits de biocontrôle

- Réduction de l'IFT Herbicide de 2 à 1,2 sur la période 2016-2020 selon droite de régression (donnée disponible auprès de 13 viticulteurs sur 40, soit 33 % des viticulteurs)
- **Tillières : 9 viticulteurs**
    - Thématique :
      - Alternatives aux herbicides (travail du sol, enherbement)
    - Actions engagées 2019-2020 :
      - Travail du sol sur l'inter-rang au moins une fois par an étendu à la quasi totalité
      - Animation malherbologie et travail sur les couverts végétaux
      - Réduction de l'IFT Herbicide de 1,6 à 1,2 sur la période 2016-2020 selon droite de régression (donnée disponible auprès de 16 viticulteurs sur 45, soit 36 % des viticulteurs)
- **Saint Fiacre-sur-Maine : 6 viticulteurs**
    - Thématiques :
      - Plantes d'assistance
      - Engrais vert
      - haies
    - Actions engagées :
      - Animation autour des thématiques décrites ci-dessus
      - Réduction de l'IFT Herbicide de 1 à 0,4 sur la période 2016-2020 selon droite de régression (donnée disponible auprès de 12 viticulteurs sur 30 soit 40 % des viticulteurs)

Le contrat prévoyait par ailleurs le déploiement de 250 diagnostics d'exploitations sur 5 années. L'objectif était de mettre en évidence les marges de progression et engager des adaptations de pratiques. 70 diagnostics de niveau 1 et 2 diagnostics de niveau 2 ont été réalisés à ce jour à l'échelle du vignoble dont 11 au sein des groupes susnommés.

### 3.1.6 Actions sur le bassin de Ribou-Verdon

Une animation auprès d'une trentaine d'exploitants, installés sur les bassins versants de la Moine et du Trézon, a été conduite pour présenter les travaux réalisés à la Ribotelière. Sur ce secteur, une zone tampon, réalisée antérieurement, a d'ailleurs fait l'objet de travaux de reprise afin d'optimiser son efficacité.

Par la suite, des réunions de concertation se sont tenues entre les agriculteurs et les différents partenaires engagés dans le programme (Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, Agglomération du Choletais et EPTB), pour échanger sur les travaux de renaturation envisagés sur les parcelles concernées de leurs exploitations.

Enfin, des premières interventions sur la ripisylve ont été réalisées sur le bassin versant T2, sur un linéaire de 1 100 mètres de berges, afin d'assurer l'accès aux secteurs concernés par les futures interventions de renaturation (retalutage, recharge granulométrique, etc.).

### 3.1.7 Actions sur le bassin de la Bultière

L'année 2020, dernière année du Contrat Territorial de la Bultière, a été consacrée pour partie à son évaluation. Toutefois, des actions ont été mises en œuvre autour des thèmes suivants :

- **Aménagement de l'espace :**
  - Création et restauration de zones tampons : 12 nouveaux projets ont été contractualisés cette année. Pour ces sites, l'essentiel des travaux a été réalisé en 2020 ; de nombreux aménagements programmés en 2018 et 2019 ont, par ailleurs, été finalisés en 2020.
  - Reboisement à enjeu eau : plantation de 120 ml de haies, 6,9 ha de bosquets et 1 ha de parcelles en agroforesterie ;
  - Aménagement des cours de ferme sur deux exploitations.
- **Volet non agricole :**
  - Accompagnement des collectivités : une aide à l'achat de matériel de désherbage alternatif (annulation des formations programmées du fait du contexte sanitaire) ;
  - Programmes pédagogiques : 7 écoles inscrites sur l'année 2019-2020 pour 465 élèves et 8 écoles inscrites sur l'année 2020-2021 pour 476 élèves. 3 visites de l'usine d'eau potable.
- **Volet agricole :**
  - Pas de Plan d'Actions Individuelles pour la dernière année du contrat. Les données ont été collectées afin de les traiter sous forme d'indicateurs ;
  - 1 animation a été maintenue sur le bassin d'eau potable de la Bultière ;
  - 2 agriculteurs ont bénéficié d'aides pour le financement de matériels agricoles.



Aménagement des zones tampons sur le BV de la Bultière

## 3.2 Gestion quantitative de la ressource en eau

### 3.2.1 Préparation de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)

En 2012, l'EPTB de la Sèvre nantaise s'était porté maître d'ouvrage de l'Étude de définition d'une stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage sur le bassin versant de la Sèvre nantaise.

Afin d'actualiser et de prolonger ce travail (notamment via l'intégration des conséquences prévisibles du changement climatique), l'EPTB de la Sèvre nantaise se porte maître d'ouvrage d'une étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » qui ambitionne de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique en toute saison du bassin versant de la Sèvre nantaise, mieux évaluer la disponibilité de la ressource en eau et identifier les moyens pour rétablir l'équilibre entre les besoins et la ressource disponible tout en préservant les milieux.

Cette étude figure au Contrat Territorial Eau 2021 – 2026 pour un montant d'action de 150 000 € TTC et devrait s'étendre sur environ deux ans.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sèvre nantaise sera le comité de pilotage de cette action.

L'étude HMUC doit appréhender et traiter nécessairement les volets hydrologie, milieu, usages et climat, en rapprochant et croisant ces quatre volets.

Les résultats de l'étude HMUC doivent notamment permettre :

- d'améliorer les connaissances concernant la ressource en eau et ses usages sur le territoire, notamment en établissant une modélisation ré-exploitable ou une méthodologie permettant d'évaluer les débits moyens et d'étiage (dont leur part naturelle et leur part influencée par les usages) à l'échelle des micro-bassins du territoire d'étude (idéalement échelle de travail de l'ordre de 10 km<sup>2</sup>). Cette modélisation devra pouvoir être mobilisée pour établir des scénarios locaux ou à l'échelle du bassin de gestion de la ressource en eau, de manière préférentielle au moyen d'un outil « open source »,
- de proposer si nécessaire :
  - une adaptation des objectifs de gestion structurelle (débits d'objectifs d'étiages -DOE aux points nodaux du SAGE, DOE complémentaires, valeurs de piézométrie objectif d'étiage sur les principaux réservoirs aquifères)
  - une révision des objectifs de gestion de crise,
  - un ajustement des volumes prélevables par unité de gestion,
  - la définition des objectifs hivernaux de débits et de niveaux piézométriques (niveaux de nappes).
- d'analyser les possibilités de prélèvements sur l'ensemble de l'année (à l'échelle mensuelle),
- d'engager un volet sur les perspectives d'évolution de tous ces éléments dans le cadre du changement climatique.

L'année 2020 a été consacrée à la définition des besoins dans le respect du budget disponible. Dans ce cadre, un projet de partenariat a été initié avec l'unité de recherche sur les Hydrosystèmes Continentaux Anthropisés - Ressources, Risques, Restauration (HYCAR) du centre INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement), situé à Antony (92).

Un Comité Technique restreint réunissant les DDTM, l'OFB, les DREAL, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'INRAE a été organisé, à l'initiative de l'EPTB de la Sèvre nantaise, le 4 décembre 2020. Il s'agissait essentiellement de débattre des principales orientations méthodologiques envisagées et de leur conformité au regard des attentes des services de l'État et des financeurs.

#### • **Autres actions**

L'année 2020 a permis de finaliser l'étude de gestion quantitative et hydromorphologique sur le bassin de l'Osée. Suite à cette étude, une action complémentaire (Etude-projet "transferts de pollution et étiages sévères sur l'Osée") est envisagée dans la programmation 2021-2023.

Enfin, l'équipe de l'EPTB a réalisé un suivi d'une vingtaine de stations sur certains petits cours d'eau du bassin selon le protocole ONDE (Observatoire National des Etiages) au cours de l'été 2020.

### 3.3 Réduction du risque d'inondation

L'EPTB Sèvre nantaise est la structure porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il assure un rôle de coordination à l'échelle du bassin versant et réalise une partie des actions de ce programme.

Le PAPI en cours a fait l'objet d'un avenant prolongeant sa durée de mise en œuvre jusqu'en mars 2021.

#### 3.3.1 Développement de la mémoire du risque

L'EPTB a posé depuis 2006 un réseau de 95 repères de crue.

Il est le gestionnaire de la plateforme nationale des repères de crue pour la partie Sèvre nantaise. <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

Dans ce cadre, en 2020, la base de données a été actualisée pour plusieurs dizaines de repères.

#### 3.3.2 Outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau en cas de crue à l'échelle du bassin versant de la Sèvre nantaise

L'EPTB a développé un outil web collaboratif pour le suivi des niveaux d'eau en cas de crue sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Sèvre nantaise. Cet outil destiné aux collectivités doit leur permettre d'anticiper la gestion de crise en cas de crue puisqu'il complète l'information délivrée par les services de l'État *via* le site national Vigicruces.

L'outil, baptisé Niv'Eaux, a officiellement été lancé le 22 novembre 2018 en présence de la presse.

En 2020, il était mobilisé par 59 utilisateurs dont 4 nouveaux utilisateurs.

Plus de 300 notifications de franchissement de seuil (mail ou sms) ont été adressées à l'EPTB en 2020.

Plus d'information au lien suivant : <https://www.sevre-nantaise.com/niveaux>

#### 3.3.3 Réduction de la vulnérabilité

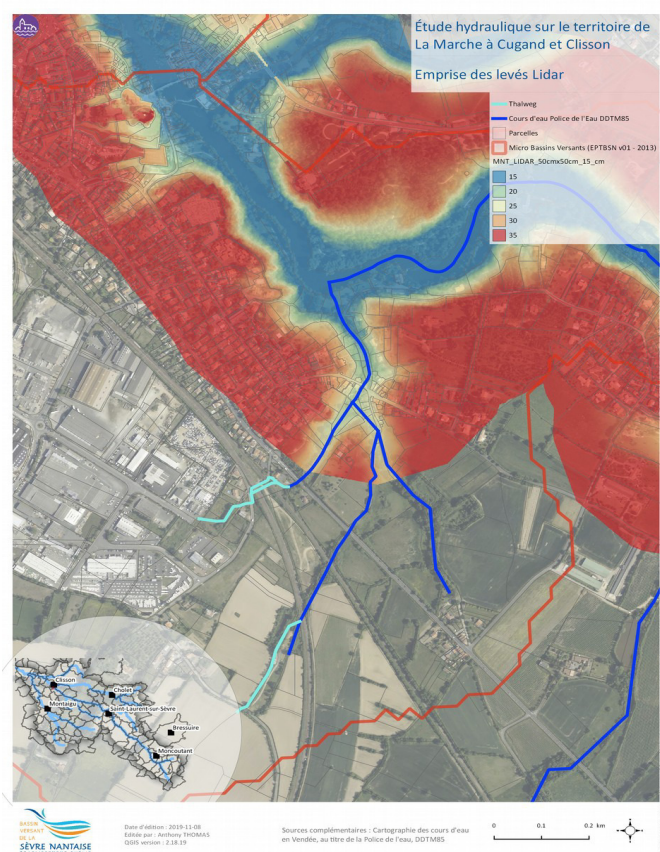
La réduction de la vulnérabilité participe à la réduction de l'impact des inondations dans les zones inondables du bassin versant.

Les démarches de diagnostics d'habitations situées en zone inondable se sont poursuivies en 2020. Sept diagnostics de réduction de la vulnérabilité ont ainsi été réalisés sur les communes de la Bruffière, Mortagne-sur-Sèvre, les Herbiers, Monnières et Clisson.

#### 3.3.4 Connaissance de l'aléa et maîtrise de l'urbanisation en zone inondable

Les DDTM de Vendée et de Loire-Atlantique ont engagé en 2019 la révision des Plans de Prévention des Risques d'inondation de la Sèvre nantaise sur ces deux départements.

Datant de 1996 pour la Loire-Atlantique et de 2004 pour la Vendée, ils n'intègrent pas de prescriptions d'aménagement des bâtiments situés en zone inondable. Cette révision permettra de compléter les règlements et d'intégrer de nouvelles données topographiques. En effet, une campagne LIDAR cartographiant précisément la vallée de la Sèvre a été déclenchée par l'IGN. Ces données croisées avec les cotes des crues historiques et d'éléments de modélisation locaux apporteront des précisions sur les aléas, les vitesses et les hauteurs d'eau en zone inondable.



Extrait du Lidar, zone de Clisson / bassin de la Marche

Sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB de la Sèvre nantaise, l'année 2020 a également été l'occasion de lancer une étude hydraulique sur le secteur de la Marche à Cugand / Clisson, faisant notamment suite à une inondation d'habitations lors des orages de juin 2018. Les objectifs de cette étude sont d'analyser le fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin de la Marche et de déterminer les solutions d'aménagement permettant de réduire les phénomènes d'inondation constatés.

### 3.4 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

Les actions de restauration des milieux aquatiques sont mises en œuvre dans le cadre des Contrats Territoriaux du bassin versant.

#### 3.4.1 Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau

Les travaux présentés ci-après correspondent principalement à ceux pris en charge par l'EPTB dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

##### ***Restauration et entretien des berges et de la ripisylve***

La **mise en défend** des cours d'eau vise à empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans le cours d'eau par la pose de clôtures parfois accompagnée de l'aménagement d'abreuvoirs adaptés. Les principaux secteurs d'intervention en 2020 sont cités ci-dessous. Ils représentent au total 20 abreuvoirs et plus de 7,8 km de clôtures engagés et/ou installés :



- La Moine (Sèvremoine, 49)
- Les ruisseaux à potentiel salmonicole (Sèvremont, Montournais...85)
- Le bassin du Marchais (Courlay, La Chapelle 79)
- La Sèvre nantaise amont (Saint-Jouin-de-Milly, Moutiers-sous-Chantemerle, Saint-André-sur-Sèvre..., 79)
- L'Ouin (Mauléon, 79)
- La Grande Maine (Montaigu-Vendée 85) et la Petite Maine (Chauché 85) suite à la réalisation de projets de plantations.
- Les ruisseaux du Grand Ry et du Longuenais (Les Herbiers 85) en lien avec les travaux de restauration de la continuité écologique et aussi suite à la réalisation de projets de plantations.
- Enfin, des travaux de restauration de la ripisylve ont été réalisés sur un linéaire de 200 mètres de berges de l'Aunay-Barbot (commune de Gesté- 44), afin de régénérer la ripisylve et remettre en lumière le cours d'eau.

Des opérations de **restauration de la ripisylve** ont été réalisées sur plusieurs cours d'eau principaux et affluents du bassin versant pour un total de 7,6 km de cours d'eau. Il s'agit principalement des secteurs de la Sèvre amont, du bassin du Marchais, du bassin de la Grande Maine amont et de l'Ouin.

Des actions ont par ailleurs été engagées en fin d'année 2019 et se sont poursuivies en 2020 sur le bassin du Trézon sur près de 4 km

Des opérations ont également été réalisées sur la Sanguèze aval et sur le Verret.

Des actions d'**entretien de plantation** ont été réalisées sur les plantations réalisées depuis 2017 sur le bassin de la Maine comprenant principalement des travaux du débroussaillage et le retrait des filets. Quelques opérations de plantation ont aussi été réalisées sur la Maine (Aigrefeuille 44), sur la Petite Maine (Chauché 85), sur la Grande Maine (Montaigu-Vendée 85) et sur le Longuenais (Les Herbiers 85). Les travaux de plantation ont été mis en œuvre en parallèle à des opérations d'abattage de peupliers ou en parallèle à des effacements d'ouvrage ou des travaux de renaturation.

Les actions de **lutte contre la jussie**, plante exotique envahissante, se sont essentiellement concentrées sur la Maine aval entre Aigrefeuille-sur-Maine et Saint-Fiacre-sur-Maine, et la Sèvre aval et la Sèvre amont entre Moncutant et Cerizay.



Arrachage de la jussie sur la Sèvre nantaise

Dans la continuité des printemps et étés 2018 et 2019, l'année 2020 a été très favorable au développement de la jussie. Les herbiers ou boutures restés en place du fait de débits hivernaux faibles ont profité de températures élevées dès le printemps et le début d'été. Le départ de végétation a été très rapide et les quantités à arracher très importantes.

Les interventions se sont concentrées sur les secteurs de développement très important.

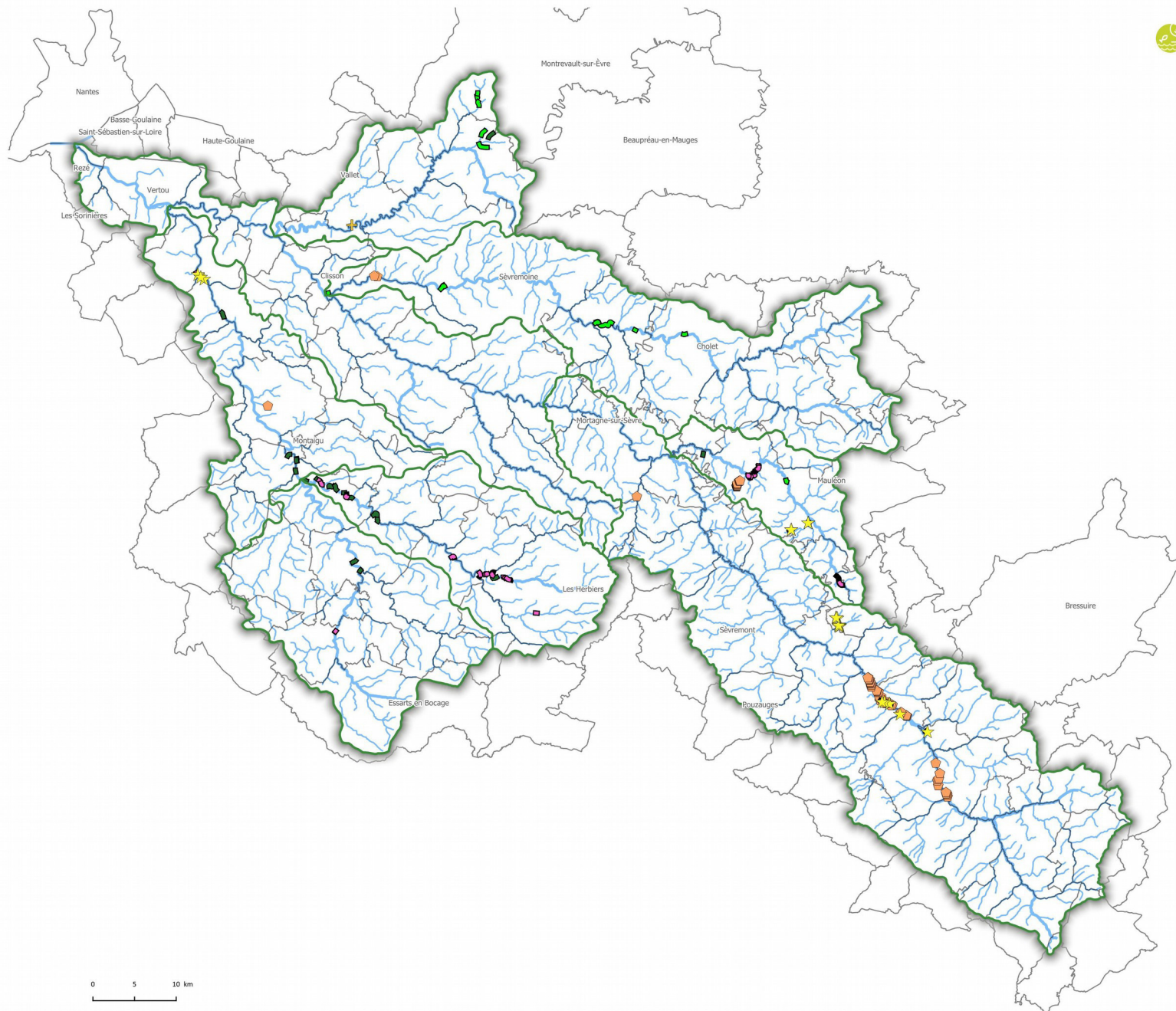
Il a par ailleurs été constaté l'implantation d'herbiers sur la Sèvre amont dans les Deux-Sèvres (La Forêt-sur-Sèvre, Moncoutant). Le ruisseau de La Chapelle-Largeau a aussi fait l'objet d'arrachage de la jussie.

Trois plans d'eau publics ont aussi été traités sur le bassin des Maines sur la commune de Montaigu-Vendée. Depuis 2020, l'arrachage de la jussie est assuré par les services techniques de la commune en concertation avec l'EPTB

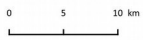
Au total, 93 stations de Jussie ont fait l'objet d'un arrachage manuel en 2020.



## Actions de restauration et d'entretien des cours d'eau Bilan 2020



- Restauration berges et ripisylve
- ★ Abreuvier aménagé - Installation d'abreuvier
- Clôture - Installation de clôture
- Entretien de cours d'eau
- Ripisylve - restauration de ripisylve
- Plantations - entretien de plantations
- Plantations - installation de plantations
- Station plantes envahissantes - intervention plantes envahissantes
- Lineaire d'enlèvement d'embacles - enlèvement d'embacles
- ⊕ Embacle ponctuel - Suppression embacle
- Limites Administratives
- Communes « © IGN BD TOPO »
- Plan de situation
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires



Sources : EPTB SN



Date d'édition : 2021-09-07  
Éditée par : Sébastien RENOUD  
QGIS version : 3.4.12 Madeira

### **Restauration du lit mineur**

Une opération de débusage et de restauration morphologique d'un petit affluent de la Sèvre nantaise a été réalisée sur le ruisseau des Gâts, sur un linéaire d'environ 190 ml au lieu-dit la Grande Yvoie à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85).

Dans les années 1970, il a été busé dans sa partie médiane, sur 160 ml environ. Aujourd'hui, ce busage (buses béton de 200 mm) étant en mauvais état, les eaux du ruisseau surversent en grande partie sur la prairie. Il a alors été proposé, puis décidé, en accord avec l'exploitant agricole, de remettre au jour cette partie enterrée du cours d'eau. La ré-ouverture d'un ruisseau possède de nombreux avantages. Elle permet, en effet, de

- rétablir des échanges air / eau, le passage de la lumière, le lien avec les berges
- relancer la dynamique du cours d'eau (érosion latérale, profil, en long)
- diversifier les écoulements, les habitats du lit mineur•diversifier les profils en travers
- rétablir les connexions latérales entre le lit mineur et le lit majeur
- rétablir la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)
- améliorer les capacités auto-épuratrice du cours d'eau

La création du nouveau lit s'est appuyé sur l'ancien tracé, qui a pu être observé sur site, et les travaux ont été réalisés de la façon suivante, au cours du mois de mai 2020. Dans un premier, l'ancien busage a été retiré. Puis, le technicien de rivières référent du secteur a matérialisé par des piquets le futur emplacement du lit mineur du cours d'eau, en veillant qu'il suive les points bas de la parcelle. Enfin, la recréation du lit a été engagée, en intervenant de l'aval vers l'amont. Une certaine sinuosité a été redonnée au cours d'eau qui présente aujourd'hui 192 ml pour une section initiale d'intervention de 160 ml. Pour le nouveau lit, un substrat a été créé par la pose de matériaux de granulométrie de 100/300 mm en seuil de fond et de 0/100 en finition. Notons qu'afin de ne pas détériorer la parcelle agricole, un matériel adapté a été utilisé (pelle de 10 tonnes et dumper de 6 tonnes). Enfin, plusieurs passages busés ont été mis en place de façon à permettre à l'exploitant agricole de traverser le cours d'eau sans détériorer le cours d'eau reconstitué. Une plantation sera également réalisée dans le but de créer des zones d'ombrage sur le ruisseau.



Les interventions de restauration du lit mineur ont été réalisées en parallèle des opérations de restauration de la continuité écologique sur le site de Terrier (Saint-André-sur-Sèvre, La Forêt-sur-Sèvre 79) et sur le ruisseau du Longuenais (Les Herbiers 85)

Au total, plus de 1,6 km de linéaire de lit de cours d'eau ont ainsi été aménagés.

### ***Restauration de la continuité écologique***

Les actions de restauration de la continuité écologique s'intègrent dans des démarches concertées. Les démarches d'études se sont poursuivies en 2019 sur certains sites. La prise en compte de l'enjeu archéologique a conduit à solliciter l'avis de la DRAC en préalable à la poursuite des études et la concrétisation des travaux. Des diagnostics archéologiques ont été prescrits par la DRAC. Leur réalisation n'étant possible qu'à l'étiage, certaines études sont en attente pour être relancées à partir du second semestre 2020.

Les principales études de restauration de la continuité écologique en sont aux stades suivants :

- **Étude préalable de restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de la Branle (Cerizay 79, Saint Mesmin 85) (en cours)**
  - Analyse des scénarios de restauration de la continuité visant le contournement de l'ouvrage et validation d'un scénario d'aménagement par le comité de pilotage
- **Étude de restauration de continuité écologique sur le site de Grand Moulin (Vernoux-en-Gatine 79) (en cours)**
  - Sollicitation de l'avis de la DRAC : prescription d'un diagnostic archéologique pour les travaux d'aménagement dans l'emprise de l'ancien plan d'eau et fouille dans le cas de l'aménagement d'un dalot dans la digue. Au regard de ces exigences, des solutions alternatives à l'aménagement de la digue ont été étudiées en concertation avec les principaux partenaires.
  - Validation d'un scénario d'aménagement par le Comité Syndical de l'EPTB
- **Étude préalable de restauration de la continuité écologique sur le barrage du Longeron (49) (en cours)**
  - Propositions de scénarios de gestion
  - Amélioration du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage de Grenon et concertation locale
- **Étude de restauration de continuité écologique de l'ouvrage de la Vallée (Sèvremoine 49, Tiffauges 85) (en cours)**
  - Propositions de scénarios
  - Sollicitation de l'avis de la DRAC : prescription d'un diagnostic archéologique à l'étiage 2020
- **Étude de restauration de continuité écologique de l'ouvrage de Nid d'Oie (Clisson 44) (en cours)**
  - Propositions de scénarios
  - Choix d'un scénario de création d'une rampe en enrochement

- Sollicitation de l'avis de la DRAC : prescription d'un diagnostic archéologique à l'étiage 2020
- **Étude de restauration de continuité écologique des ouvrages du Pé de Vignard et des Ronces (Monnières, Le Pallet 44) (en cours)**
  - Validation de l'Avant Projet Détaillé pour la réalisation d'une brèche dans l'ouvrage du Pé de Vignard et de l'arasement de la chaussée des Ronces. Proposition de l'évaluation d'un scénario intermédiaire concernant l'équipement de l'ouvrage du Pé de Vignard
  - Étude de maîtrise d'œuvre à engager en 2020, en fonction des échanges avec l'État et de l'évaluation d'un scénario intermédiaire
- **Étude de restauration de continuité écologique des ouvrages des Tanneries et de la Tréлитиèrre (Aigrefeuille-sur-Maine, Saint-Lumine-de-Clisson 44) (en cours)**
  - Établissement de l'Avant Projet Détaillé précisant la réalisation d'une brèche dans l'ouvrage de la Tréлитиèrre et l'arasement du seuil des Tanneries
  - Sollicitation de l'avis de la DRAC : prescription d'un diagnostic archéologique à l'étiage 2020
- **Étude de restauration de continuité écologique des ouvrages de Thorigny (Chavagnes-Paillers 85) sur la Petite Maine et de la Dalle sur la Grande Maine (Saint-Fulgent 85)**
  - Réalisation de la phase ETL-Diagnostic sur les 2 ouvrages
  - Seul l'ouvrage de la Dalle a été retenu dans la programmation du CT 2021-2026, les phases 2 et 3 de l'étude seront réalisées en 2021 et uniquement sur cet ouvrage.
- **Petite continuité, secteur Sèvre aval**
  - Le cours d'eau du Chaintreau (communes de Clisson et de Mouzillon 44) a bénéficié de travaux de restauration de la continuité écologique. Ainsi, trois ouvrages de franchissement mal adaptés ou mal positionnés ont été remplacés et des secteurs du cours d'eau ont fait l'objet de recharge granulométrique. Cette opération se poursuivra et s'achèvera en septembre-octobre 2021 par le traitement de deux autres ouvrages de franchissement.
- **Étude de restauration de continuité écologique de l'ouvrage de Bois Chaudeau (Mouzillon 44) (en cours)**
  - Maîtrise d'œuvre pour l'arasement du seuil et la création d'une rampe en enrochement franchissable.
  - Calage des possibilités d'intervention en lien avec le moulin rive droite, propriété privée

Plusieurs projets ont été concrétisés par des travaux en 2020 :

- **Restauration de la continuité et de la ligne d'eau sur le site de Terrier**
  - Les travaux de suppression du clapet ont été réalisés. Ils ont été accompagnés de mesures connexes (plantations, retalutage de berges, aménagement morphologiques du lit mineur, pose de clôtures, etc.)

- Travaux de restauration de la continuité écologique sur le site de **Moulin Neuf**
  - Finalisation du chantier initié en 2019 (aménagement d'une rivière de contournement, consolidation de la digue en amont du moulin, etc.)
- **Travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Longuenais (Les Herbiers 85) et du Grand Ry**
  - Sur le ruisseau du Longuenais, sur les 10 kilomètres aval la totalité des obstacles à la continuité ont été rendus transparents (effacements, ennoiements, aménagements de passerelles...). Sur le ruisseau du Grand Ry, ces mêmes travaux, qui avaient été engagés en 2019 sur le secteur des Herbiers - Beaufrepaire ont été finalisés début 2020.



*Effacement du seuil de l'Aubonnière sur le ruisseau du Longuenais / Les Herbiers*





*Aménagement d'un pont passerelle en lieu et place d'un passage busé sur le ruisseau du Grand Ry / Les Herbiers*

- Site de la **Berthelandière** sur la Petite Maine
  - Les travaux réalisés en 2019 ont permis le réaménagement du pont seuil. En 2020, le radier du pont a été restauré suite à un défaut de mise en œuvre lors de la réalisation 2019.



*Consolidation de la digue de Moulin Neuf (août 2020)*

*Site de Terrier après intervention (Novembre 2020)*

Les plans d'eau sur cours d'eau constituent des impacts sur la continuité écologique et entraînent une altération du fonctionnement des milieux aquatiques et de la qualité des eaux.

Des sites font l'objet d'études de réduction d'impact : étangs de la Haie de Rezé (44), étangs du bassin de la Guichardière, à Maulévrier (49).

Dans la continuité des diagnostics de cours d'eau sur le secteur des ruisseaux à potentiel salmonicole, des opportunités d'intervention pour réduire l'impact de plans d'eau sur cours d'eau ont été saisies.

En 2020, l'effacement du plan d'eau de la Roussière a ainsi été réalisé. Cet étang se trouve en travers du ruisseau du Gué viaud, à cheval sur la commune de Pouzauges et sur la commune de Sèvremont. Créé en 1973 pour une activité de pêche, l'étang n'est plus utilisé pour cette pratique depuis plusieurs années et par manque d'entretien, de nombreux arbres sont tombés dans le plan d'eau ou ont poussé sur la digue. La question de son effacement s'est alors posée et il y a été répondu positivement. Dans un premier temps, le plan d'eau a été vidangé en décembre 2019. Une période de non-intervention a



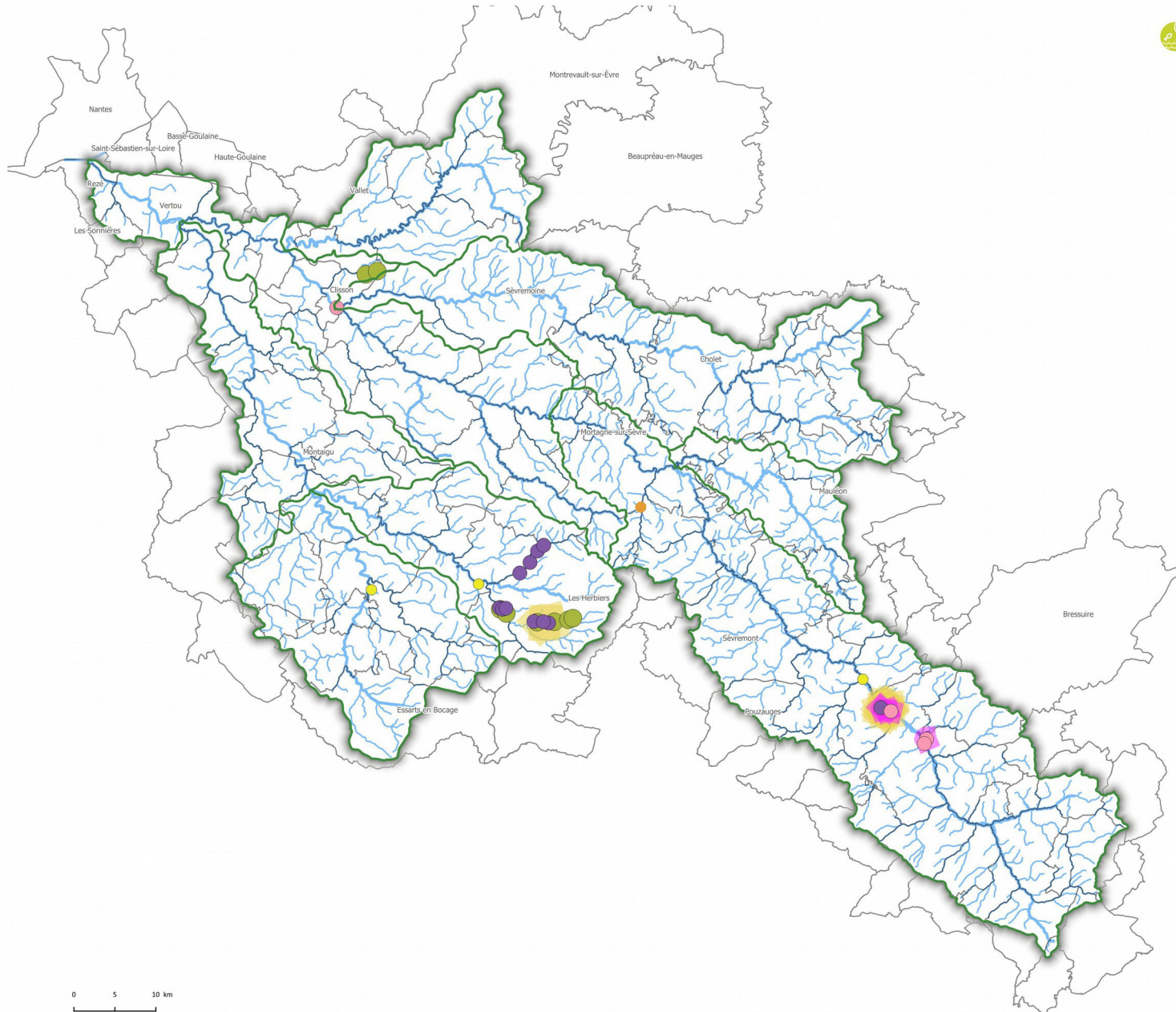
suivi pour permettre aux vases de se minéraliser. Par la suite, l'entreprise AGEV solutions a lissé les berges et supprimé la digue. Le cours d'eau a repris ses droits et a reconstitué naturellement son lit sur l'ancienne emprise de l'étang. Une clôture électrique a été mise en place à proximité des berges afin d'empêcher le piétinement des bovins dans le cours d'eau.



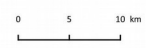
Sur ce secteur, d'autres sites font l'objet de négociation avec les propriétaires riverains et exploitants pour préparer des interventions.

Un effacement de plan d'eau (site de la Jarlandière sur la commune de Chanverrie, où une station importante d'espèces exotiques envahissantes (jussie) est observée, a également été initié en 2020.


**Actions continuité et restauration du lit mineur**  
**Bilan 2020**



- Continuité**
- Plan d'eau - effacement
- Obstacle à l'écoulement - arasement
- Obstacle à l'écoulement - effacement
- Obstacle à l'écoulement - installation rampe
- Obstacle à l'écoulement - ouverture permanente
- Obstacle à l'écoulement - Etude
- Restauration lit mineur**
- Lit faisant l'objet de recharge de granulats - recharge de granulats
- Lit restauré - diversification habitats
- Limites Administratives**
- Communes « © IGN BD TOPO »
- Plan de situation**
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires



Sources : EPTBSN

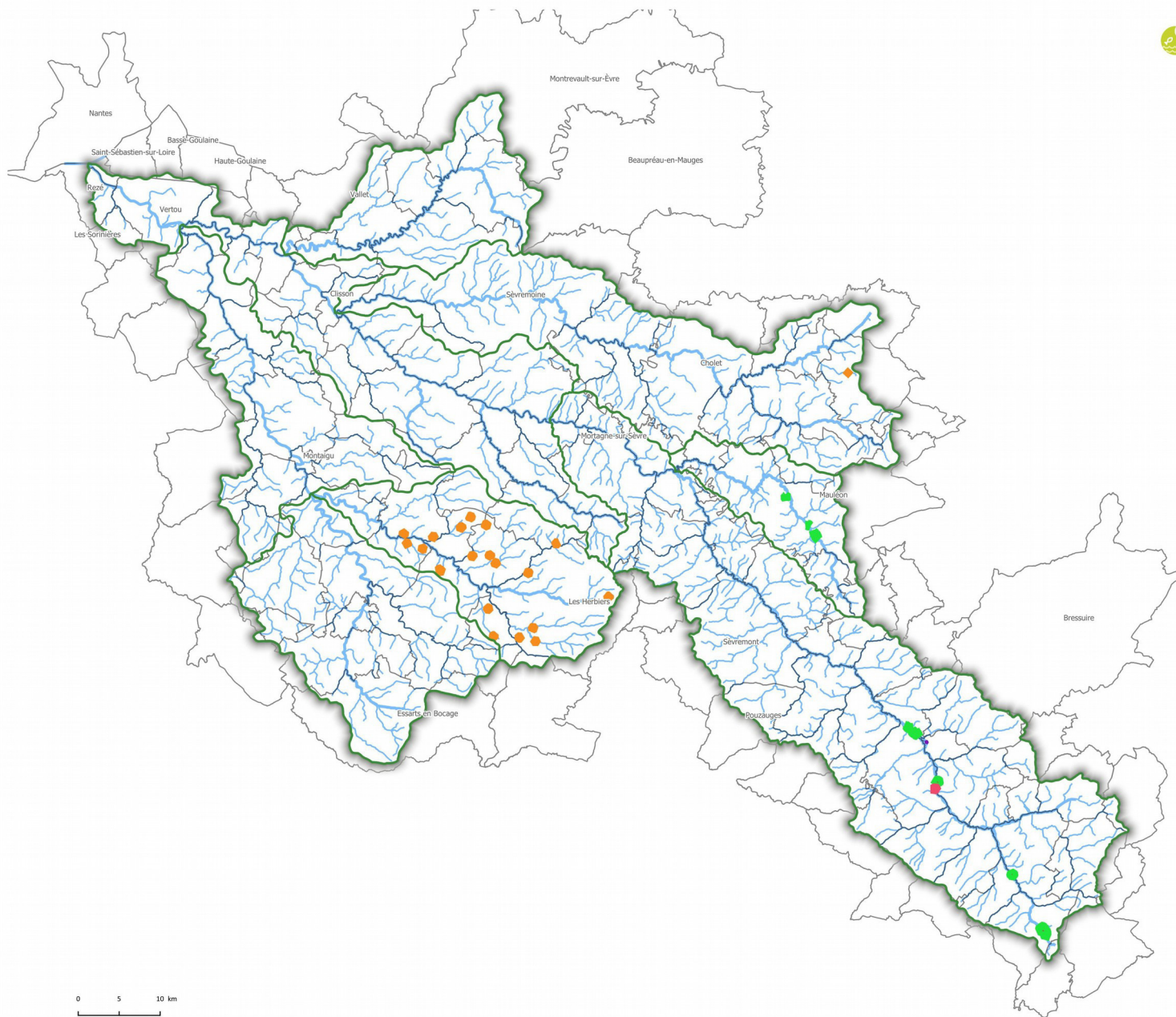
- ***Restauration et entretien de zones humides***

En 2020, le projet **de restauration et de valorisation des zones humides « les Forgiveaux » à La Petite-Boissière (79)** a été validé. Sur la base de ce dossier, la consultation des entreprises a pu être lancée. C'est l'entreprise AGEV-solutions qui a été retenue pour réaliser les travaux qui seront lancés à la fin de l'été 2021, Ouest'Am assurant la maîtrise d'oeuvre du chantier.

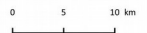


# Actions sur zones humides et zones tampon

## Bilan 2020



- Restauration de zones humides
- Zone humide - acquisition
- zone\_humide - entretien
- Fraysère à brochets faisant l'objet de travaux - création
- Invest. Agri-env. Coll.
- Zone tampon - création
- Limites Administratives
- Communes « © IGN BD TOPO »
- Plan de situation
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires



Sources : EPTB SN



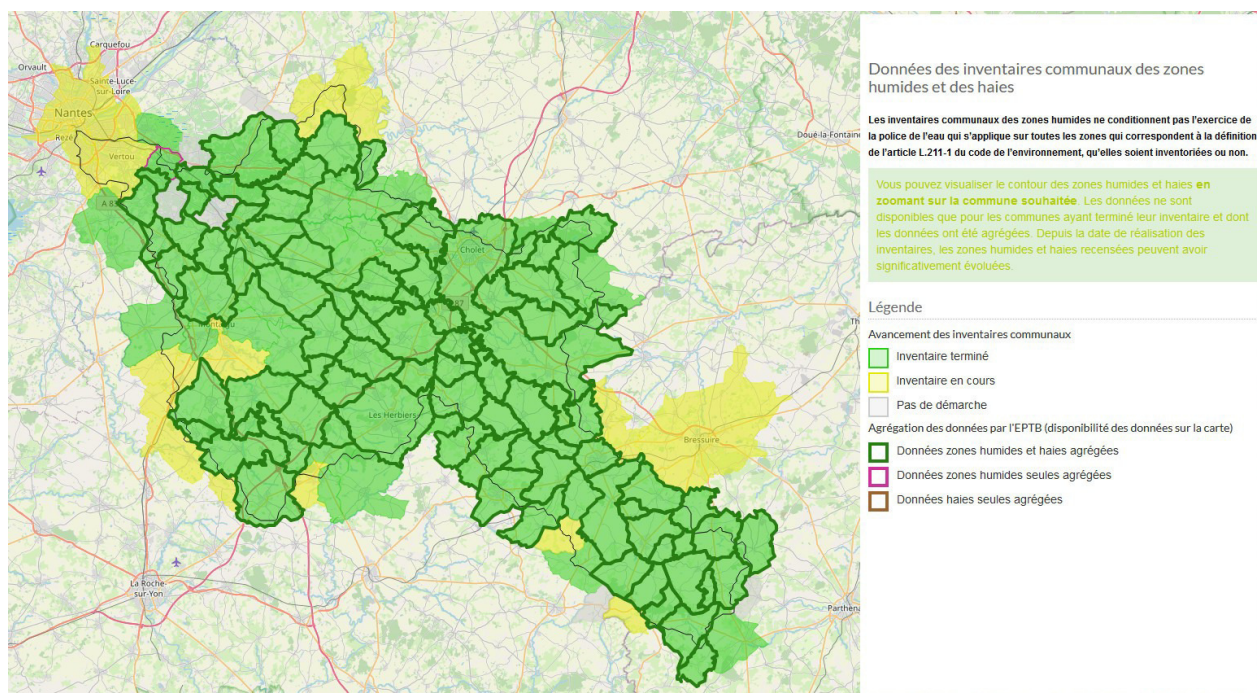
Date d'édition : 2021-09-07  
Éditée par : Sébastien RENOU  
QGIS version : 3.4.12-Madeira

### 3.5 Les diagnostics environnementaux communaux

Les dispositions 63 et 64 du SAGE visent la poursuite de la réalisation des Diagnostics Environnementaux Communaux. Ces documents doivent être annexés aux documents d'urbanisme et intégrés aux projets d'aménagement et de développement durable, aux règlements et aux propositions de zonages. Il s'agit d'outils d'aide à la décision pour la prise en compte des zones humides et des haies dans les documents d'urbanisme.

En 2020, aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

#### Carte présentant l'avancement des Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC)



## 3.6 La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

### 3.6.1 Programme pédagogique

Le programme pédagogique a été reconduit pour l'année scolaire 2019-2020 dans les mêmes termes que précédemment, à l'exception de quelques légères évolutions du dispositif, notamment, en parallèle du développement de la bibliothèque de l'EPTB, la mise en place d'un service de prêt de livres jeune public sur la thématique de l'eau et la protection de l'environnement.

Les conditions sanitaires et la fermeture des écoles à partir de mars 2020 ont empêché la tenue des ateliers et sorties prévues dans le cadre du programme pédagogique. En effet, pour tenir compte de la météo, celles-ci ont généralement lieu au printemps. La plupart ont donc été reportées à l'année suivante.

Le site internet dédié au programme pédagogique a été repensé afin de répondre à la nouvelle charte graphique de l'EPTB, faciliter les démarches des enseignants et offrir des nouvelles ressources pour la préparation de leurs activités. Décliné, dans sa forme et sa technique, du site principal, il propose désormais un module d'inscription en ligne, des jeux interactifs accessibles sur n'importe quel navigateur, un catalogue des activités et des associations partenaires ainsi que des liens vers des sites ou des contenus intéressants classés par thèmes ou par niveaux.

<https://pedagogie.sevre-nantaise.com/>

Un nouveau flyer a été édité, en conformité avec l'évolution de la charte graphique. Celui-ci est envoyé aux communes et aux écoles du bassin versant chaque année, soit près de 600 destinataires.

### 3.6.2 Étude de valorisation du patrimoine

**Le travail de collecte d'information sur les moulins des affluents de la Sèvre nantaise**, dont l'objectif est de prolonger le travail réalisé sur la Sèvre Nantaise, a commencé. Certaines associations ont été sensibilisées et les premières visites de moulins ont eu lieu. La recherche des sites et les déplacements sur le terrain pour obtenir des photos récentes ont permis de compléter la base de données originales sur les moulins du bassin versant, ce qui représente environ 104 moulins sur une base comptant 247 entrées. L'existence, l'histoire, l'état de certains de ces moulins doivent encore être précisés.

L'ouvrage sur la filature de Hucheloup (Cugand, 85), dont la sortie officielle date de 2019, continue d'intéresser le public et des demandes régulières sont adressées à l'EPTB pour le consulter ou en recevoir une copie, notamment de la part des descendants des anciens directeurs ou propriétaires. L'intérêt des riverains, et des populations locales en général, pour leur patrimoine, est toujours vif.

### 3.6.3 GR de Pays Sèvre et Maine

**Les rando-fiches ont été mises à jour** suite aux modifications de certaines sections des cheminements du GRP puis réimprimées en 200 exemplaires et distribuées aux offices de tourisme. Elles sont également ponctuellement adressées aux personnes qui en font la demande. Les rando-fiches sont gratuites et accessibles librement en téléchargement sur le site internet « les 100 Secrets de la Sèvre nantaise ».

**Les éco-compteurs installés à Gervaud (Clisson) et La Goyère (Saint-Georges de Montaigu) ont fourni leurs chiffres sur plusieurs années d'exploitation.**

L'éco-compteur d'Evrunes a été déplacé en novembre 2019 pour être installé à La Goyère, à Saint-Georges-de-Montaigu, sur la Maine.

Le site d'Evrunes était particulièrement fréquenté, aussi bien en semaine par les riverains, que le week-end, par les randonneurs et promeneurs occasionnels. Il a enregistré 126 746 passages sur toute la période d'installation, entre le 18 mars 2018 et le 20 novembre 2019, avec une fréquentation moyenne de 6600 visiteurs/mois (max : 9728 en juin 2019 ; min : 4803 en oct 19).

L'éco-compteur est désormais installé sur une partie de sentier beaucoup plus isolée qui permet de préciser le comptage en ciblant davantage les randonneurs du GRP. Entre le 21 nov 19 et le 21 nov 2020, sur une année complète, on compte 4975 passages, avec une fréquentation moyenne de 400 passages/mois (max : 733 en mai 2020 ; min : 113 en fev 2020).

À Gervaux, l'éco-compteur installé depuis 3 ans, permet d'avoir des statistiques comparatives. Avec une moyenne d'environ 45 000 passages par an, et 125 passages/jour, le sentier est extrêmement fréquenté. Puisqu'il n'y a pas d'habitations sur le chemin, ce sont exclusivement des promeneurs ou riverains du village de Gervaux.

Les chiffres sont contrastés entre la saison chaude et la saison froide, ce qui confirme l'usage principalement lié à la randonnée.

GERVAUX	2018/2019	2019/2020	2020/2021
<b>Avril-sept</b>	27209	36805	29110
<b>Oct-mars</b>	16632	16931	18980

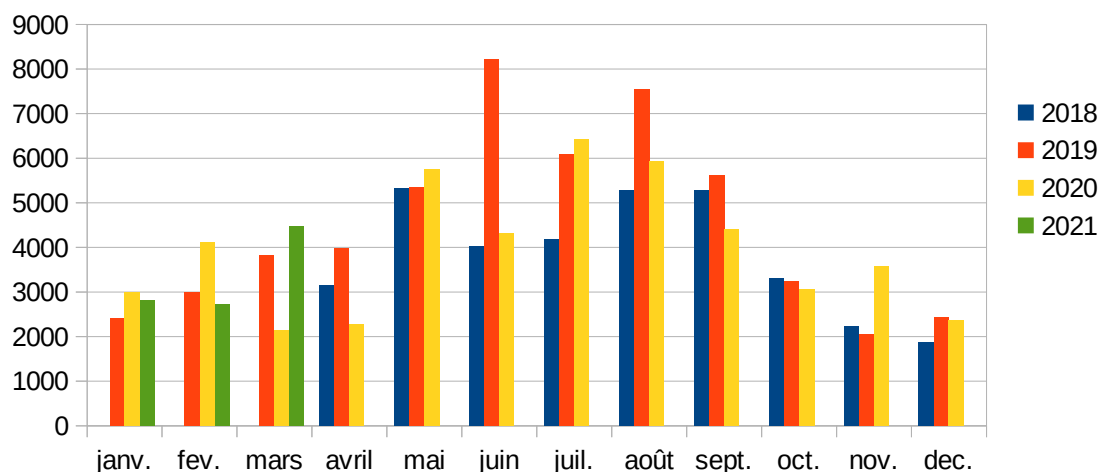
Les chiffres de fréquentation sur 3 ans, permettent d'observer l'incidence des confinements et des mesures sanitaires sur le développement de la randonnée.

nb passages par mois

GERVAUX	2018	2019	2020	2021
janv.		2414	2986	2814
fev.		2983	4116	2718
mars		3816	2144	4465
avril	3144	3988	2282	
mai	5318	5343	5743	
juin	4019	8215	4312	
juil.	4182	6087	6427	
août	5273	7551	5941	
sept.	5273	5621	4405	
oct.	3316	3248	3058	
nov.	2240	2058	3564	
dec.	1863	2425	2361	
<b>TOTAL</b>	<b>34628</b>	<b>53749</b>	<b>47339</b>	

## Fréquentation du GRP à Gervaux

Nb de passages / mois



On constate en général une forte hausse de ces pratiques sur l'ensemble des communes du bassin versant, ce qui implique un certain impact sur les sentiers eux-mêmes et sur les berges des rivières, dont l'EPTB doit prendre la mesure. Des problèmes de respect des sites et des propriétés privées sont parfois soulevés, conduisant à des fermetures ou des déviations du sentier. Il est à noter que le label « Grande Randonnée de Pays », garant de la qualité du cheminement et support de communication, attribué et contrôlé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, peut être remis en question par ces évolutions du cheminement.

**De nouveaux panneaux directionnels** ont été mis en place sur plusieurs points du bassin versant : vignoble nantais, Saint-Michel Mont-Mercure, Le Boupère. La signalétique du sentier d'interprétation de Moncoutant a été entièrement repensée et remplacée.

**Le site internet « les 100 Secrets de la Sèvre nantaise »** a été actualisé et complété. Il permet aux promeneurs et randonneurs de choisir leur parcours en fonction de leurs intérêts et de suivre le cheminement directement sur leur portable. Quelques articles ou éléments d'information sur les rivières ou les attraits touristiques du territoire, enrichissent la balade et soulignent l'importance des problématiques liées à l'eau.

#### 3.6.4 Moulin de Nid d'Oie

**En raison des contraintes sanitaires, le moulin n'a pas pu ouvrir ses portes lors des Journées du Patrimoine de Pays en juin 2020 et des Journées du Patrimoine**, en septembre 2020. Un parcours de visite à destination du jeune public a été créé. Une exposition de photos sur les problématiques liées à la gestion des rivières a été accrochée pour accueillir les nouveaux élus. Cette exposition est proposée au prêt aux élus et communes afin de communiquer auprès de leurs administrés sur les actions des EPCI en faveur de leurs cours d'eau.

**L'étude sur la valorisation du moulin** et son ouverture au public, en 2019, avait montré que l'ambition de Nid d'Oie de devenir un centre-ressource suscitait de l'enthousiasme parmi les partenaires et que les missions de pédagogie et de diffusion de la connaissance, tant sur le plan de la ressource en eau que de la valorisation du patrimoine industriel, étaient considérées comme essentielles par tous les participants et pourraient combler une absence sur le territoire. Un projet de collaboration avec le Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'Art et d'Histoire du Vignoble Nantais avait été évoqué et pouvait représenter une forte valeur ajoutée sur les plans scientifiques et touristiques aussi bien qu'en termes de visibilité et de communication sur toutes les missions de l'EPTB Sèvre Nantaise.

Avant toute projection future sur cette action qui n'apparaît pas comme prioritaire, il a été décidé de restaurer au préalable la roue du moulin. L'idée de mettre en place un chantier participatif a retenu l'attention des élus et des pistes de réflexion ont été lancées en ce sens en vue d'un premier chantier en 2021. La restauration de la roue a été soumise à l'avis des professionnels. Elle fera l'objet d'une discussion collégiale pour décider des travaux qui seront envisagés.

#### 3.6.5 Life Revers'eau

Le projet Life Revers'Eau intégré présenté par la Région Pays de la Loire en 2019 a été remanié et largement approfondi dans le courant de l'année 2020 pour être représenté à l'Europe. Il a été accepté par la Commission européenne en octobre. Après un lancement officiel en novembre 2020, l'action devra être réalisée en 2021 et 2022. Pour rappel, il s'agit d'un projet de valorisation du bassin versant par l'aménagement de plateformes pédagogiques sur les GR de Pays.

### 3.7 Autres actions de conseil et accompagnement des EPCI et des communes

Dans la continuité de l'année 2019, l'EPTB SN a poursuivi sa collaboration avec les EPCI et les communes du territoire en 2020. Ces collectivités portent divers projets (Plan Climat Air Energie



Territorialisé - PCAET, Projet Alimentaire Territorial - PAT, Territoires Engagés pour la Nature - TEN, Paiements pour Services Environnementaux - PSE ...) au sein desquels les enjeux autour de l'eau occupent un place importante. L'EPTB SN a participé à de nombreuses réunions relatives à l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets (Les Herbiers, Mortagne, Pouzauges...).

A noter, l'EPTB SN a également participé à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la ville de Clisson.

Enfin, le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Chanverrie (avec un rejet prévu dans un affluent du Blanc - cours d'eau prioritaire dans le cadre du CT Eau 2021-2026), a fait l'objet de nombreux échanges entre la communauté de communes du Pays de Mortagne, l'EPTB compte tenu des enjeux.

### 3.8 Le tableau de bord du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise assure un rôle d'observatoire de bassin versant avec pour missions la collecte de l'ensemble des données disponibles en lien avec les enjeux eau (qualité, quantité, usages), l'homogénéisation de ces données, leur analyse et leur valorisation (constitutions et publications d'indicateurs).

Ces indicateurs sont accessibles publiquement à l'adresse :

<https://observatoire.sevre-nantaise.com>

Le site présente en particulier les derniers indicateurs de qualité de l'eau (physico-chimie, indicateurs biologiques) et de quantité (débits, suivis des étiages).

Une partie de ces indicateurs fait l'objet de pages internet explicatives en particulier sur l'évolution de la qualité de l'eau. Ces pages rappellent, pour chaque grande famille de polluants, les objectifs de qualité fixés par la CLE, l'évaluation actuelle de ces objectifs et l'évolution de la qualité de l'eau depuis 20 ans.

Ces pages sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.sevre-nantaise.com/observatoire/theme/qualite-de-l-eau>

Ces données sont également exploitées régulièrement par l'EPTB afin d'alimenter les études de mises en œuvre du SAGE (définition de stratégie d'action, études locales ou thématiques) comme ce fut le cas en 2019 afin d'identifier les territoires prioritaires de la programmation 2021-2026.

## 4 La communication sur le SAGE

L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin sont valorisées.

### 4.1 Le site internet [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com)

Le site internet [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com) a comme objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre nantaise.

Chiffres clés 2020 :

- 33 206 visites
- 59 256 pages vues

**18 actualités** ont été mises en ligne au cours de l'année.

## 4.2 Vidéos d'information

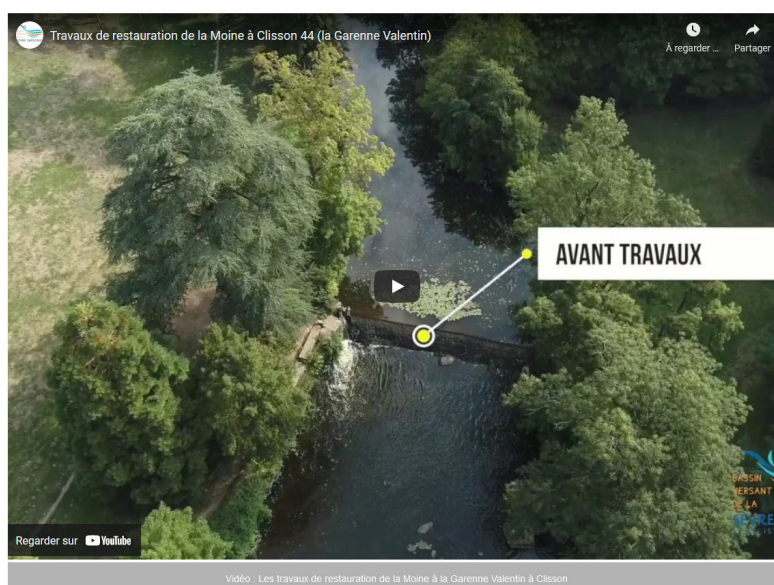
L'EPTB Sèvre nantaise travaille sur des thèmes particuliers dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Ces sujets sont parfois techniques et suscitent des interrogations de la part des élus et agents des collectivités locales. C'est pourquoi, l'EPTB réalise des vidéos pédagogiques diffusées sur son site internet ainsi que lors de réunions d'informations.

En 2020, afin d'informer les élus suite aux élections municipales de 2020, une vidéo présentant le bassin versant, les enjeux liés à la ressource en eau et l'EPTB Sèvre Nantaise a été réalisée.



Visuel de la vidéo présentant le bassin versant, les enjeux liés à la ressource en eau et l'EPTB Sèvre Nantaise

Une vidéo présentant les travaux d'amélioration de la continuité écologique à la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné a également été réalisée. Elle permet d'illustrer le site avant et après les travaux.



Visuel de la vidéo présentant les travaux d'amélioration de la continuité écologique à la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné

## 4.3 Répercussions dans la presse

L'EPTB Sèvre Nantaise communique son actualité par voie de presse. Ainsi, plusieurs communiqués ont été diffusés. Les sujets tels que la ripisylve, les cyanobactéries, les travaux sur Longuenais/Grand Ry, Moulin Neuf ou encore la lutte contre la Jussie ont fait l'objet d'articles dans les journaux locaux ou régionaux.

# Vignoble

L'HEBDO DE SEVRE ET MAINE  
JEUDI 11 JUIN 2020  
actu.fr/l-hebdo-de-sevre-et-maine

9

## ENVIRONNEMENT. Les cyanobactéries surveillées de près

Pour sensibiliser et informer la population face au développement des cyanobactéries durant l'été, l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre nantaise met en place un réseau de suivi, afin de mieux observer cette algue qui prolifère de plus en plus.

**Vignoble nantais.** Au début de l'été 2018, une forte odeur envahissait les rues de Clisson, ainsi que les bords de la Sèvre nantaise. Une odeur rappelant celle du gaz, qui provenait des effluves de cyanobactéries. Il

s'agit d'algues qui colorent l'eau d'une teinte cyan.

La présence de cette algue s'est confirmée lors de l'été 2019. Une plante qui interroge de par sa prolifération et ses risques éventuels de toxicité. Les températures élevées, la stagnation des eaux et l'excès de phosphore permettent sa prolifération.

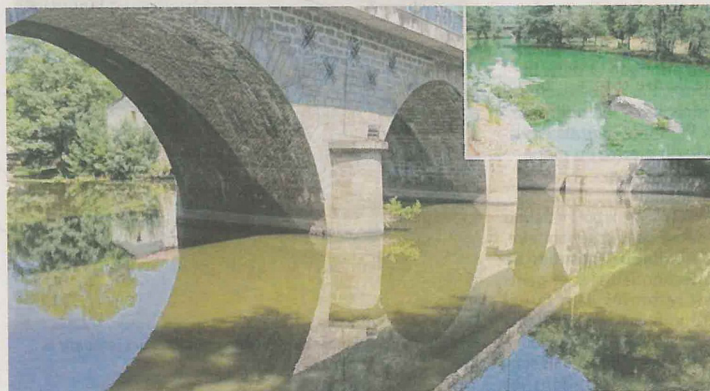
C'est pourquoi l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre nantaise, basé à Clisson, redouble son travail d'observation de cette algue. Un rôle de lanceur d'alerte auprès des autorités publiques et des habitants. « Depuis l'an passé,

nous travaillons pour mieux informer la population sur les cyanobactéries », indique Line Fillonneau, animatrice de bassin à l'EPTB.

### Eviter tout contact

L'établissement qui contrôle la qualité de l'eau souhaite sensibiliser le grand public, les élus et les acteurs économiques sur les risques potentiels de cette algue : « Selon le type de toxine présente dans les cyanobactéries, leur présence peut provoquer des maux de tête, des irritations en cas de contact avec l'eau, voire des diarrhées lors de l'ingestion de l'eau ou de poissons contaminés ».

Lors d'un suivi expérimental de la Sèvre nantaise en 2019, l'EPTB avait lancé une campagne de mesures pour mieux connaître les espèces de cyanobactéries présentes sur certains points des rivières. Une action qui sera renouvelée durant l'été 2020, avec la mise en place d'un réseau de suivi, grâce à un réseau d'observateurs visuels qui s'appuie sur les clubs de canoë-kayak, les collectivités, ainsi que les membres des fédérations de



L'odeur de gaz relâchée par les cyanobactéries était très perceptible au niveau du Nid d'oie, à Clisson. L'algue était aussi visible sur la Moine, en août 2018 (photo encadrée : EPTB).

pêche.

### Des observateurs visuels

Cette assiduité des pêcheurs et leur connaissance des cours d'eau permettent d'apporter des éléments en temps réel sur la prolifération des cyanobactéries. « Cela permet de surveiller différents cours d'eau », ajoute Line Fillonneau. D'autant que les fédérations s'inquiètent

pour la pratique de la pêche. « La présence des cyanobactéries prouve, en tout cas, qu'il y a un déséquilibre dans ce milieu aquatique ».

Même s'il est difficile d'évaluer précisément la toxicité des cyanobactéries présentes sur le bassin-versant de la Sèvre nantaise, il est conseillé d'éviter le contact avec l'eau, si ces dernières venaient à proliférer. Sur ce point, les membres de l'EPTB

préviennent : « Les conditions climatiques actuelles et à venir ressemblent au cocktail de 2018 ».

Le travail des observateurs visuels et les prélèvements réalisés durant l'été confirmeront la présence, ou non, de cette algue, ainsi que les précautions à prendre.

Pierre-Alexandre Aubry

### Quelles précautions ?

Pour rappel, la baignade est interdite sur les rivières du bassin-versant de la Sèvre nantaise. En cas de forte prolifération de cyanobactéries dans l'eau, il est recommandé d'éviter tout contact avec l'eau. Il est conseillé d'éloigner les enfants des bords de l'eau. Empêchez aussi l'accès à l'eau de votre animal domestique. Pour les pêcheurs, il est recommandé de limiter la consommation de poissons. En cas d'apparition de troubles de la santé suite à un contact avec l'eau présentant des cyanobactéries, consultez rapidement un médecin. L'ensemble des informations est relayé sur [www.sevre-nantaise.com](http://www.sevre-nantaise.com).

Article de presse tiré de L'Hebdo de Sèvre et Maine du 11/06/2020

## SÈVRE NANTAISE. La jussie, cette plante envahissante qu'il faut arracher

Depuis jeudi dernier, des opérations d'arrachage de la jussie sont menées entre Cugand et Le Pallet. La plante envahissante, introduite par l'homme, menace la biodiversité de la rivière.

**Vignoble nantais.** En barque, sous la pluie, quatre personnes de l'entreprise Sylvarive arrachent la jussie, à partir de la base de canoës-kayaks de Terbin à Gétigné, site où l'an dernier est apparue la plante qui

se distingue par de belles fleurs jaunes en période floraison. « Dans cette zone, ce sont 12 tonnes qui ont été retirées de la rivière l'an dernier. Tout cet espace en était recouvert », montre Odile Pluchon, technicienne de rivière à l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) de la Sèvre nantaise.

### 2 centimètres par jour

L'opération est récurrente dans cette partie du bassin, milieu que la plante invasive a colonisé depuis des années.

Originaires d'Amérique du Sud, la jussie a été exportée comme plante ornementale.

La plante envahissante colonise tous les milieux humides stagnants depuis plusieurs décennies : rivières, plans d'eau, marais. « Un simple fragment peut créer des herbiers de plusieurs hectares en seulement deux ou trois ans et même combler un milieu en quelques années. Sa croissance peut aller jusqu'à deux centimètres par jour », indique Odile Pluchon.

### Explosion en 2019

La jussie est une menace pour les écosystèmes aquatiques. « Ses herbiers modifient leur fonctionnement et limitent l'écoulement des eaux. La plante peut prendre la place d'autres végétaux aquatiques », indique l'établissement public. En consommant de l'oxygène, son développement peut perturber et fermer le milieu. Raison pour laquelle l'EPTB organise tous les ans des opérations qui visent à contenir leur prolifération. Et à préserver

la biodiversité et les usages liés à la rivière : pêche, loisirs nautiques...

L'an dernier, la campagne, organisée en juillet, avait révélé une explosion de sa présence. De nombreux herbiers s'étaient développés sur la Sèvre nantaise en raison d'un niveau d'eau bas et d'un été chaud. Ces conditions, que l'on retrouve aussi en ce printemps 2020, ont déjà permis à des herbiers de se disperser dans le lit de la rivière et le long des berges.

« C'est pour cette raison que l'on a avancé la campagne d'arrachage au mois de juin », indique la technicienne de rivière. Depuis le jeudi 11 juin, et pendant dix à quinze jours, en fonction de la prolifération de la plante, des équipes vont arracher la jussie sur les communes de Cugand, Gétigné, Clisson, Gorges, Monnières et Le Pallet.

### Signaler les secteurs colonisés

Une enveloppe budgétaire de 50 000 € a été inscrite pour l'ensemble du bassin-versant de la Sèvre nantaise. 36 000 €



Depuis jeudi dernier, des opérations d'arrachage de la jussie sont menées entre Cugand et Le Pallet.



Un herbier de jussie.

ont été fléchés pour la Sèvre en aval de la Doucinère jusqu'au Pé de Vignard. Les travaux sont financés par l'EPTB avec une participation du Département de la Vendée.

En cas de présence de la jussie dans la rivière, l'établissement « invite les particuliers à lui signaler les secteurs colonisés, à

ne pas emporter de boutures chez eux et à le contacter avant toute intervention ».

■ Contact EPTB de la Sèvre nantaise au 02 51 80 09 51 ou [eptb@sevre-nantaise.com](mailto:eptb@sevre-nantaise.com).

Hervé Pavageau

Article de presse tiré de L'Hebdo de Sèvre et Maine du 18/06/2020

## 5 Le suivi des projets et des actions en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est d'**assurer le suivi des projets** en cours sur le bassin afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte du SAGE le plus en amont possible de leurs décisions et faciliter ainsi leur mise en œuvre.

Le Président de la CLE, la cellule d'animation du SAGE et les animateurs de bassin versant participent ainsi à de nombreuses réunions.

## 6 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Depuis l'approbation du SAGE, les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour information ou avis comme prévu par l'article 6 du Décret du 29 mars 1993.

### 6.1 Bilan 2020

53 dossiers ont été reçus :

- 4 dossiers d'autorisation (A)
- 49 dossiers de déclaration (D)
- 0 dossier ICPE

Ces dossiers concernent :

	Dossiers d'autorisation	Dossiers de déclaration	ICPE
<b>Loire-Atlantique</b>	1	18	
<b>Maine-et-Loire</b>	1	9	
<b>Deux-Sèvres</b>			
<b>Vendée</b>	2	22	

### 6.2 Méthode pour analyse des dossiers loi sur l'eau

Les dossiers loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour avis dans le cas des dossiers d'autorisation et pour information dans le cas des dossiers de déclaration. La CLE doit donner un avis sur la compatibilité du dossier avec le SAGE. Dans le cadre de la révision du SAGE, elle a souhaité que des grilles d'analyse des dossiers loi sur l'eau soient élaborées pour l'aider à émettre ses avis.

Les modalités d'étude et de détermination des avis de la CLE se font dans un délai de 45 jours à compter de la réception des dossiers loi sur l'eau.

### 6.3 Avis rendu par la CLE en 2020

En 2020, la CLE ou son bureau ont rendu un avis sur 1 projet, lié à un dossier d'autorisation réceptionné par la CLE en 2019 :

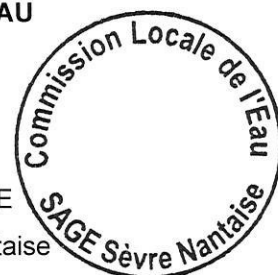
- Projet de lotissement La Nobenne 2 (Saint-Hilaire-de-Loulay), Commune de Montaigu-Vendée (85)

À Clisson, le 17 septembre 2021

**Christophe BRETAUDEAU**



Vice-Président de la CLE  
du SAGE de la Sèvre Nantaise



**Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Sèvre nantaise**

**Réunion du vendredi 17 septembre 2021**

Avis sur le rapport d'activité de la CLE du SAGE Sèvre nantaise 2020 :

Nombre de membres de la CLE en exercice :	60
Nombre de présents :	30
Nombre d'excusés :	25
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	30
Nombre de suffrages exprimés :	30
Abstention :	0
<b>Avis favorable :</b>	<b>30</b>
Avis défavorable :	0